

ASSEMBLEE GENERALE

ONZIEME SESSION

Documents officiels



SEANCE PLENIERE

Vendredi 15 février 1957,
à 15 heures

New-York

SOMMAIRE

Pages

Point 62 de l'ordre du jour :	
Question algérienne (fin)	
Rapport de la Première Commission.....	1173
Point 8 de l'ordre du jour :	
Adoption de l'ordre du jour (suite)	
Sixième rapport du Bureau.....	1177
Etat d'avancement des travaux de la onzième session de l'Assemblée générale et date de clôture de la session	
Septième rapport du Bureau.....	1200

Président: le prince WAN WAI THAYAKON
(Thaïlande).

POINT 62 DE L'ORDRE DU JOUR

Question algérienne (fin)

RAPPORT DE LA PREMIERE COMMISSION (A/3537)

1. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Nous allons continuer à entendre les explications de vote sur la résolution adoptée à la 654ème séance au sujet de la question algérienne.

2. M. PICCIONI (Italie) : Suivant la suggestion faite par plusieurs délégations, nous avons fait un effort pour rédiger un texte sur lequel tous les auteurs des autres projets de résolution présentés à la Première Commission pourraient se mettre d'accord. Le texte que nous venons d'adopter [A/L.220] est le résultat de ces efforts auxquels ont participé plusieurs délégations que je tiens ici à remercier.

3. Nous sommes heureux qu'il ait été possible de recueillir sur ce texte l'unanimité de l'Assemblée générale et qu'ainsi la discussion sur la question algérienne ait pu se conclure d'une manière si satisfaisante. Cela a été possible parce que la délégation française a apporté à l'Assemblée générale une contribution ample et courageuse en offrant de négocier sur la question algérienne.

4. Je tiens à ajouter que le texte adopté à la 654ème séance n'est pas le résultat d'un marchandage. Les chefs des délégations qui ont contribué à sa rédaction étaient tous animés de la même volonté, inspirés du même principe. Ils étaient surtout animés du désir de voir l'Organisation des Nations Unies mettre en application ses paroles de paix et de conciliation et de voir la France arriver à une solution pacifique et démocratique de la question algérienne.

5. J'ai compris aussi, pour ma part, qu'une solution de la question algérienne à laquelle le Gouvernement français a dédié toutes ses forces, fidèle à la longue tradition qui est propre au peuple français, doit représenter — et sans doute représentera — un élément de conciliation générale entre les pays de la Méditerranée qui ont une longue tradition d'amitié et de collaboration et dont les intérêts fondamentaux ne peuvent être pro-

tégés et affirmés que par une entente sincère et étroite telle que nous la souhaitons.

6. M. HANIFAH (Indonésie) [*traduit de l'anglais*] : Depuis plus d'une semaine, nous écoutons les déclarations faites sur la question algérienne par un certain nombre de représentants à l'Assemblée générale, mais ce qui inquiétait surtout ma délégation, c'était que, dans cette question, les sentiments pouvaient l'emporter sur le bon sens. Cependant, même pendant les moments les plus passionnés du débat de la Première Commission, nous avons pu nous rendre compte de la sincérité de sentiment ainsi que du sens des responsabilités des orateurs, notamment lorsqu'il s'agit de l'avenir de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de leur foi en la valeur de l'harmonie et des bonnes relations entre tous les Etats Membres.

7. Nous sommes vraiment heureux qu'après des débats aussi poussés, nous ayons enfin réussi à mettre au point une résolution que l'Assemblée générale a adoptée à l'unanimité. Ma délégation se félicite de ce succès.

8. A cet égard, je tiens cependant à adresser un appel sincère à la France pour lui demander de donner suite à la résolution dans l'esprit dont ce texte s'inspire, c'est-à-dire en tenant pleinement compte des véritables aspirations du peuple algérien et des vœux du monde entier.

9. De fait, cette résolution impose à la France une lourde responsabilité. Ma délégation espère que la France fera tout son possible pour résoudre le problème algérien en s'inspirant de ces principes. Nous attendons avec espoir le moment où, d'ici la douzième session de l'Assemblée générale, la situation en Algérie aura tellement évolué que l'Organisation des Nations Unies ne jugera plus nécessaire de s'en occuper.

10. Nous espérons que d'ici là nous aurons appris des deux parties que les souffrances et les pertes de vies humaines ont cessé en Algérie et que des relations nouvelles y ont été établies — des relations fondées sur une coopération véritable et sur une amitié réciproque — ce qui marquera le début d'une autre ère pour une Algérie nouvelle, libre et indépendante et pour une nouvelle France, unies l'une à l'autre par des liens d'amitié et de compréhension.

11. Souhaitons que nous puissions, le plus tôt possible, annoncer au monde que, de sa propre volonté, la France a, une fois de plus, libéré une autre région du monde, accomplissant ainsi l'une des tâches importantes de sa destinée dans le monde.

12. M. DEJANY (Arabie Saoudite) [*traduit de l'anglais*] : Ma délégation a voté en faveur du projet de résolution que l'Assemblée vient d'adopter à l'unanimité, parce que, comme le Président l'a indiqué, il s'agissait là d'un texte de conciliation.

13. Les progrès continus et rapides enregistrés dans l'examen de la question algérienne à l'Assemblée générale et le stade auquel cet examen est parvenu à la Première Commission ont évidemment influé sur notre décision. Ces progrès et le stade atteint par les débats

de la Première Commission sont chose acquise. La Première Commission a discuté la question algérienne très en détail. Les doutes soulevés à propos de la question de compétence ont été virtuellement dissipés à la fin du débat, malgré l'insistance de certaines délégations et les réserves qu'elles ont faites. A la fin du débat, aucune tentative, de quelque origine que ce fût, n'a été faite pour mettre en doute la compétence de l'Assemblée générale. Cette compétence a été définitivement établie par les résultats des débats que la Commission a consacrés à la question algérienne.

14. Nous avons voté en faveur de ce projet de résolution dans un esprit de coopération, de compromis et de conciliation. Nous l'avons fait en tenant compte des résultats du vote de la Première Commission sur le deuxième alinéa du préambule du projet de résolution des 18 puissances [A/C.1/L.165], d'après lequel 36 délégations, en votant pour cet alinéa, ont reconnu le droit du peuple algérien à disposer de lui-même, conformément aux principes de la Charte. Vingt-sept délégations seulement ont voté contre cet alinéa. Ce petit nombre d'opposants est pour nous l'indice le plus significatif des progrès accomplis du fait que l'Assemblée générale a examiné la question algérienne. La reconnaissance de ce droit du peuple algérien de disposer de lui-même est, sans aucun doute, l'élément capital de toute la question. Les rares opposants eux-mêmes, dans bien des cas, n'ont pas essayé de nier ce droit, mais ils ont préféré s'abstenir provisoirement d'insister sur ce point pour des raisons d'ordre politique ou pour d'autres considérations particulières.

15. Ce qui nous a également amenés à voter en faveur de la résolution que l'Assemblée vient d'adopter, c'est le vote de la Première Commission sur le dispositif du projet de résolution des 18 puissances. Il s'en est fallu d'une voix que l'Assemblée ne prie la France de répondre au désir du peuple algérien d'exercer son droit à disposer de lui-même et qu'elle ne les invite, elle et le peuple algérien, à entamer immédiatement des négociations en vue du règlement pacifique de leurs différends conformément à la Charte. Ce vote de 33 voix contre 34 est, lui aussi, un indice caractéristique de l'intérêt que la Première Commission a manifesté pour la question algérienne. Le fait que la différence entre le nombre de voix pour et le nombre de voix contre ait été plus grande dans le cas du projet de résolution des trois puissances [A/C.1/L.166] que dans le cas du projet de résolution des six puissances [A/C.1/L.167/Rev.1], malgré la priorité accordée à celui-ci, marque une nouvelle étape décisive dans les efforts que déploie l'Organisation des Nations Unies afin que l'on parvienne à une solution juste et pacifique de la question algérienne, conformément aux principes de la Charte.

16. La résolution que l'Assemblée vient d'adopter n'est donc pas, à nos yeux, destinée à remplacer les trois projets de résolution mis aux voix à la Première Commission, mais elle complète les progrès accomplis à cette Commission. Nous espérons sincèrement que cette impressionnante unanimité incitera le Gouvernement français et le peuple algérien à faire tous leurs efforts pour aboutir aussitôt que possible à un règlement pacifique de la question algérienne. Nous espérons que le Gouvernement français, de son côté, répondra à ce geste unanime de bonne volonté en modifiant son attitude, en vue de parvenir rapidement à un accord avec le peuple algérien au sujet de la question algérienne, conformément aux principes de la Charte.

17. M. WADSWORTH (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : En adoptant à l'unanimité, à la séance précédente, le projet de résolution, les membres de l'Assemblée générale ont prouvé une fois de plus qu'ils étaient capables d'assumer leurs responsabilités et d'agir avec discernement. La délégation des Etats-Unis tient à exprimer sa reconnaissance et ses félicitations à tous ceux dont l'esprit de coopération a permis de terminer l'examen de ce point de l'ordre du jour sur une note positive.

18. Nous sommes également heureux de dire, une fois de plus, que la France saura, nous en sommes convaincus, arriver en Algérie à une solution pacifique, démocratique et juste.

19. M. KHOURI (Liban) : Nous aurions souhaité voir l'Assemblée générale adopter le projet de résolution que la délégation du Liban a eu l'honneur de présenter à la Première Commission conjointement avec le groupe afro-asiatique [A/C.1/L.165], parce qu'il proposait, à notre avis, la meilleure méthode pour résoudre la question algérienne. Mais ce texte n'ayant pas été adopté par la Première Commission, le projet de résolution présenté par les délégations du Japon, de la Thaïlande et des Philippines [A/C.1/L.166], que la Première Commission a adopté, nous aurait donné satisfaction. Le désir de conciliation nous décide cependant à nous contenter de la résolution que l'Assemblée vient d'adopter.

20. Malgré ses nombreuses défaillances, nous avons voté en faveur de ce texte [A/L.220] parce qu'il contient malgré tout un certain nombre d'éléments positifs qui seront utiles, nous l'espérons, pour la solution pacifique du problème algérien.

21. En premier lieu, le fait que l'Assemblée générale a discuté la question algérienne et a adopté une résolution à son sujet a donné à cette question un caractère international. L'Organisation des Nations Unies ne pourra plus, désormais, se désintéresser de cette question et devra, forcément, s'en occuper de nouveau si la France et l'Algérie ne parviennent pas, dans une période raisonnable, à résoudre pacifiquement ce grave problème. En second lieu, l'espoir qu'exprime l'Assemblée dans la résolution qu'elle vient d'adopter que, dans un esprit de coopération, une solution pacifique, démocratique et juste sera trouvée, par des moyens appropriés, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, cet espoir crée en nous la confiance que la France et les représentants du peuple algérien parviendront, grâce à des négociations sincères, à mettre fin aux hostilités qui ensanglantent l'Algérie et à trouver au problème algérien la solution qui permettra au peuple de l'Algérie, dans tous les éléments qui le composent, d'exercer son droit à la libre détermination et de s'acheminer vers l'indépendance dans une collaboration libre et fructueuse avec la France.

22. Ce sont là les considérations qui ont déterminé la délégation du Liban à voter pour le projet de résolution que l'Assemblée générale vient d'adopter aujourd'hui.

23. M. NOBLE (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*] : Je voudrais expliquer brièvement la position de ma délégation sur la résolution que l'Assemblée générale a adoptée à la 654^{ème} séance. Nous avons été invités à voter dans la matinée, quelques minutes à peine après avoir pris connaissance du texte du projet de résolution.

24. Comme l'Assemblée le sait, ma délégation ne reconnaît à l'Organisation des Nations Unies aucune

compétence pour discuter de la question algérienne. A la Première Commission, nous avons cependant, tout en réservant notre position sur la question de compétence, voté en faveur du projet de résolution des six puissances, qui ne contenait pas de recommandation sur ce point et exprimait simplement l'espoir que serait trouvée une solution pacifique et démocratique. Du fait que le nouveau projet de résolution présenté ce matin à titre de compromis contenait certains éléments qui ne figuraient pas dans le projet de résolution des six puissances, ma délégation estimait qu'elle ne pouvait l'appuyer sans l'avoir au préalable soigneusement étudié. Cependant, après réflexion, il nous a semblé que nous pouvions appuyer ce texte. Cette résolution en effet ne porte aucunement atteinte aux droits souverains de la France en Algérie; elle exprime l'espoir — espoir, ai-je besoin de le dire, que mon gouvernement partage entièrement — que les efforts de la France en vue de parvenir à un règlement seront couronnés de succès. De plus, selon nous, cette résolution sous-entend que, conformément aux principes de la Charte, les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies ne feront rien pour mettre obstacle à ce règlement de la question.

25. Ce texte constitue, à mon avis, le dénouement satisfaisant d'un débat qui a contribué à mettre en lumière les réalités du problème algérien.

26. M. UMANA BERNAL (Colombie) [*traduit de l'espagnol*] : La délégation colombienne n'avait pas l'intention d'expliquer le vote qu'elle a émis à la séance précédente en faveur du projet de résolution de compromis que l'Assemblée a adopté à l'unanimité. En fait, elle considère que les projets de résolution de ce genre ne devraient pas faire l'objet d'explications de vote. Ils sont le résultat d'un accord qui s'explique par lui-même.

27. Cependant, certaines observations faites au cours des explications de vote à la séance précédente m'obligent à dire quelques mots très brefs pour bien préciser la position de ma délégation dans ce débat, position qui, d'ailleurs, a été très simple et très nette à la Première Commission.

28. Nous avons constaté avec le plus grand plaisir, et presque avec enthousiasme, comme notre vote l'a montré, les résultats obtenus grâce aux efforts généreux que plusieurs délégations avaient faits pour parvenir à un accord unanime sur la question algérienne, accord qui, étant un accord de compromis, n'implique, à notre avis, ni vainqueurs ni vaincus; il ne touche pas aux thèses soutenues par la délégation française ni aux thèses soutenues par les porte-parole du peuple algérien. Du moment que l'on a recours à une solution de compromis et que l'on invite l'Assemblée générale à se prononcer à ce sujet, cela suppose, à notre avis, que les parties s'abstiendront de prendre position sur les thèses qui ont fait l'objet d'une discussion.

29. Comme la délégation colombienne, fidèle à une tradition dont son pays s'honore, a insisté particulièrement sur l'interprétation du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte relatif à la compétence, je voudrais indiquer nettement qu'en votant en faveur du projet de résolution de compromis nous n'avons nullement renoncé — ce que nous n'aurions pas pu faire — à la thèse que nous soutenons.

30. La résolution adoptée ne signifie pas que l'on ait conclu à la compétence ou à l'incompétence. Cette question reste en dehors de la résolution. On ne s'y prononce ni en faveur de la compétence ni contre elle; c'est pour cela qu'elle est une solution de compromis. On y exprime

uniquement l'espoir que, par des moyens appropriés, on arrivera à un accord.

31. Il est permis d'affirmer que cet accord est l'un des plus satisfaisants auxquels les Nations Unies soient arrivées quand il s'agissait de résoudre des problèmes difficiles: un accord sans vainqueurs ni vaincus.

32. L'Organisation des Nations Unies accorde un délai; elle prévoit un certain laps de temps pour que le Gouvernement français s'entende avec le peuple algérien en vue de trouver une solution qui ne porterait pas atteinte à ce que le Gouvernement français considère comme son domaine réservé, mais qui respecterait aussi les nobles aspirations du peuple algérien à l'autonomie. Nous parlons de principes et non de compétence. Nous exprimons un espoir et une compétence ne se fonde pas sur un espoir.

33. C'est de cette manière, très brièvement, et, je le répète, uniquement à cause de certaines allusions faites, au cours du débat qui a eu lieu à la séance précédente, aux délégations qui, comme la nôtre, avaient soutenu à la Première Commission des thèses que l'on a qualifiées d'absolues, que je me suis vu obligé d'expliquer notre vote au nom de ma délégation.

34. M. CHAMANDI (Yémen) [*traduit de l'anglais*] : Qu'il me soit permis d'expliquer brièvement le vote de ma délégation.

35. La délégation du Yémen est l'une des soixante-dix-sept délégations qui, en votant en faveur du projet de résolution, ont exprimé l'espoir que le problème algérien serait réglé grâce à la coopération des deux parties — le Gouvernement français et le peuple algérien — conformément aux principes de la justice et à ceux de la Charte des Nations Unies. Nous avons voté en faveur de ce projet de résolution, car nous espérons fermement que le Gouvernement français créera les conditions propices à une compréhension mutuelle entre la France et le peuple algérien et qu'il fera de son mieux pour justifier les espoirs de l'Organisation, afin que, d'ici la douzième session de l'Assemblée générale, l'autorité et l'influence des principes de la Charte se soient affirmées en ce qui concerne le peuple algérien.

36. La délégation du Yémen tient à remercier les délégations américaines et européennes qui ont fait un tel pas en avant en exprimant l'espoir que les discussions et les négociations aboutiront à un règlement équitable du problème par des moyens appropriés et conformément aux principes de la Charte des Nations Unies. Nous espérons aussi que nous serons tous en mesure de remercier le Gouvernement français, lors de la douzième session de l'Assemblée générale, d'avoir justifié nos espérances.

37. M. LOUTFI (Egypte) : Je m'associe à l'hommage rendu aux délégations qui ont déposé le projet de résolution que l'Assemblée vient d'adopter à l'unanimité et aux efforts de conciliation qu'elles ont déployés et qui ont été heureusement couronnés de succès. La délégation égyptienne, dans un esprit de conciliation, a voté en faveur du projet de résolution des neuf puissances [A/L.220]. La résolution ne donne pas entièrement satisfaction à ma délégation, qui aurait préféré que l'Assemblée adoptât le projet de résolution présenté à la Première Commission par le groupe afro-asiatique. Mais la résolution qui a été adoptée est le résultat d'un compromis, et les compromis ne peuvent être parfaits. Nous espérons toutefois que la bonne volonté que nous avons montrée au cours de ces débats sera appréciée. C'est dans cet esprit que nous avons appuyé le projet de résolution des neuf puissances; il présente d'autre part l'avantage,

que nous jugeons considérable, d'avoir reçu l'appui unanime des membres de l'Assemblée générale.

38. A la Première Commission, ma délégation a toujours soutenu que, pour trouver une solution satisfaisante à la question algérienne, que nous avons longuement discutée, il était nécessaire que des négociations aient lieu entre la France et les nationalistes algériens. Mon gouvernement, comme j'ai eu l'honneur de le déclarer à la Première Commission [838^{ème} séance], a encouragé autant que possible les contacts entre la France et les nationalistes algériens, espérant toujours qu'une solution de cette question délicate serait trouvée, solution qui mettrait fin à la situation en Algérie qui, comme il est mentionné à juste titre dans la résolution que nous venons d'adopter, cause beaucoup de souffrances et de pertes en vies humaines.

39. Le texte du dispositif de la résolution donne l'espoir que des négociations seront menées entre la France et les nationalistes algériens pour trouver une solution pacifique, juste et démocratique, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies. Donc, c'est dans un esprit de coopération que la question algérienne, dont l'aspect international ne peut plus être nié, devrait trouver, par des moyens appropriés, qui sûrement signifient des négociations entre la France et les véritables représentants du peuple algérien, une solution qui, en tenant compte des revendications des Algériens, puisse satisfaire les deux parties.

40. A ce propos, je voudrais déclarer que je ne peux pas partager le point de vue exprimé par le représentant de la Belgique à la séance précédente, lorsque, soutenant que l'Assemblée générale n'est pas compétente pour connaître de la question algérienne, il a déclaré que l'Assemblée n'avait pas fait de recommandation sur cette question. Or, comme vous le savez, nous avons adopté une résolution, et les résolutions adoptées par l'Assemblée générale sont et constituent des recommandations. Je ne voudrais pas m'étendre ici sur cette question de compétence qui a été très longuement discutée à la Première Commission.

41. A la dixième session, dans le même esprit de conciliation, nous avons accepté l'ajournement de la discussion de la question algérienne à la Première Commission et à l'Assemblée. Je dois dire que nous avons été déçus. Nous espérons cette fois que le vote de cette résolution par l'Assemblée générale mettra fin à la politique de force, pourra contribuer à résoudre la question algérienne par des moyens pacifiques et modifiera la situation grave qui continue à régner en Algérie. Nous sommes confiants que la voix de l'Organisation des Nations Unies et celle de l'opinion mondiale seront entendues et que la paix dans ce malheureux pays qui subit des épreuves bien cruelles sera restaurée.

42. M. DE LEQUERICA (Espagne) [*traduit de l'espagnol*] : La délégation espagnole désire seulement se joindre au concert d'éloges auquel ont participé, je crois, tous les représentants qui sont intervenus ici pour expliquer leur vote.

43. Cette lutte était essentiellement une lutte de sentiments; des intérêts et des réalités s'y heurtaient, mais aussi des passions profondes auxquelles il faut rendre hommage. C'est pourquoi la délégation espagnole a manifesté, dès le début, la ferme intention de coopérer à la concorde. Elle ne pouvait accepter de solutions contraires à notre stricte interprétation de l'Article 2 de la Charte. L'Espagne a beaucoup souffert d'une tentative perverse qui avait pour but non de lui appliquer cet article, mais au contraire d'en enfreindre les dispositions

de manière à la faire passer, à un moment donné de son histoire, pour une menace de guerre.

44. Le représentant du Soudan, avec une grande autorité et avec son éloquence coutumière, a rappelé, à la 839^{ème} séance de la Première Commission, des paroles prononcées contre l'Espagne, contrairement à l'esprit de la Charte. Pour notre part, nous oublions ces paroles; et nous les oublions d'autant plus en cet instant de détente, où nous nous acheminons tous vers une solution et croyons avoir fait un grand pas sur cette voie.

45. En conséquence, ma délégation n'a pas pu voter en faveur de dispositions qui auraient contrevenu à la Charte: elle n'a pu voter ni en faveur des plus catégoriques et des plus extrêmes, auxquelles elle s'est fermement opposée, ni en faveur d'autres dispositions plus modérées, auxquelles elle n'a pas pu se rallier non plus pour cette importante raison. Dès le début, la délégation espagnole a jugé que le projet de résolution des six puissances [A/C.1/L.167], qu'elle a appuyé, pouvait constituer une base pour trouver le moyen de régler la question algérienne.

46. Quand une délégation, à un moment donné, a essayé de faire échec au projet de résolution des trois puissances [A/C.1/L.166], nous nous sommes opposés à cette tentative, comme nous l'avions fait auparavant pour toute tentative d'écourter le débat. Non, non: le débat, les échanges de vues, l'opposition des conceptions nationales étaient justement le meilleur moyen de parvenir à une solution. Nous avons eu la vive satisfaction de voir la Première Commission accepter notre façon de voir, ce qui a permis de combiner les deux projets de résolution qui, comme nous l'avons fait remarquer dès le début, s'inspiraient du même esprit. Cela nous a permis de nous engager dans la voie d'un accord et d'écarter le grave danger sur lequel les délégations particulièrement bien informées de certains pays musulmans, et notamment la délégation du Liban, ont attiré l'attention de la Commission [843^{ème} séance]: le danger qu'il y aurait pour l'Assemblée et pour nos débats à dresser l'un contre l'autre, pour de simples questions de procédure, deux mondes faits pour s'entendre et destinés à vaincre des dangers et de puissantes tentations, car — bien qu'ils puissent apparaître comme deux mondes antagonistes — en réalité ils pensent de même.

47. C'est à quoi nous nous sommes opposés. Notre sentiment et notre position, qui sont européens, nos intérêts eurafricains, loin de nous rendre aveugles à tout ce que représente le grand monde musulman, éveillent notre intérêt et notre sympathie pour cette impressionnante masse humaine, si puissante autrefois et appelée à exercer aujourd'hui une grande influence sur l'avenir de l'humanité.

48. On a donc évité, et nous nous en félicitons, le choc de deux grandes fractions de l'humanité; on les a unies au contraire en adoptant une résolution commune; cette résolution est d'une immense portée.

49. J'ai cité l'autre jour les paroles du représentant de Cuba, qui disait du projet de résolution des six puissances, moins précis que celui que nous avons adopté, que c'était là, à son avis, un texte très simple, mais d'une portée extraordinaire. La résolution a en effet une vaste portée, car on y invite les deux parties à chercher dans la concorde et dans l'expression démocratique de l'opinion le remède à une situation difficile.

50. Nous pensons que pour la France également cet accord est entièrement satisfaisant. La sagesse avec laquelle la délégation française a exprimé devant la Première Commission [830^{ème} et 831^{ème} séances] son

intention de sonder l'opinion selon des principes démocratiques et de rechercher des solutions dans une atmosphère de calme et de dignité renforcée, à notre avis, la position de ce pays. Sans indiscrétion, il me sera peut-être permis de penser en public et de dire que, grâce à cet accord, ceux qui sont intervenus dans les débats de l'Assemblée générale auront autorité pour faire connaître à l'Assemblée nationale française l'état d'esprit du monde; du monde qui n'a pas voulu intervenir en violant les principes de la Charte, qui n'a même pas voulu instituer un système de surveillance, mais qui a affirmé clairement sa présence, présence intellectuelle, présence affective, en face du problème de l'Algérie, ce qui doit inciter tous ceux qui désirent le résoudre à faire preuve de générosité et de prudence.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour (suite)¹

SIXIÈME RAPPORT DU BUREAU (A/3533)

51. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Dans son sixième rapport [A/3533], le Bureau indique qu'il a été saisi de deux demandes d'inscription de questions nouvelles à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale. Au sujet de la première de ces questions, le Bureau a décidé, sans opposition, de recommander l'inscription à l'ordre du jour de la question intitulée "Accord concernant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Société financière internationale". Le Bureau a également recommandé que la question soit examinée en séance plénière sans renvoi à une Commission. S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai que la recommandation du Bureau est adoptée.

Il en est ainsi décidé.

52. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Au sujet de la deuxième demande dont il a été saisi, le Bureau a décidé de recommander à l'Assemblée générale de ne pas inscrire à son ordre du jour la question intitulée "Les actes agressifs des Etats-Unis d'Amérique, menace à la paix et à la sécurité".

53. **M. KOUZNETSOV** (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : L'Assemblée générale est saisie du rapport du Bureau concernant la demande présentée par l'Union soviétique [A/3530] et visant l'inscription à l'ordre du jour de la présente session de la question intitulée : "Les actes agressifs des Etats-Unis d'Amérique, menace à la paix et à la sécurité".

54. La délégation soviétique ne saurait souscrire à la recommandation de la majorité du Bureau tendant à ne pas inscrire cette question à l'ordre du jour de la onzième session. Cette décision du Bureau indique, tout simplement, que certains de ses membres ne veulent pas travailler au maintien et à la consolidation de la paix, ce qui est la tâche même de l'Organisation des Nations Unies. Pourtant, la situation internationale créée par les actes agressifs des Etats-Unis renferme une menace grave à la paix et à la sécurité, et réclame l'attention immédiate de l'Organisation des Nations Unies.

55. Nous estimons devoir présenter à l'Assemblée générale les principaux arguments qui nous ont conduits à lui demander de se saisir sans délai de cette

question. Toutefois, comme il ne s'agit que de l'inscription de cette question à l'ordre du jour, je ne traiterai le fond que dans la mesure nécessaire pour justifier la position de la délégation soviétique.

56. Pour quiconque n'est pas de parti pris, il est de plus en plus évident que, dans son action internationale, le Gouvernement des Etats-Unis se propose actuellement de rétablir pleinement la politique de la "guerre froide" et de tendre ses relations avec les autres Etats. On revendique ouvertement la domination sur des Etats souverains, on intervient de plus en plus dans les affaires intérieures des autres pays; on accélère encore la course aux armements; on élargit le réseau des bases militaires existantes; on prépare avec une énergie accrue la guerre atomique; les blocs militaires agressifs étendent leur activité; de nouveau, comme aux pires années de la "guerre froide", on lance des appels belliqueux à la croisade et à l'agression. On continue à repousser une solution du problème du désarmement et des autres litiges internationaux en suspens.

57. Les exemples abondent. Tout récemment, à la suite de l'agression commise par le Royaume-Uni, la France et Israël contre l'Egypte, le monde s'est trouvé au bord de la guerre et a vécu des jours d'angoisse. Grâce à la résistance héroïque de l'Egypte, grâce à la condamnation de l'agression par tous les peuples du monde, grâce à l'attitude ferme et résolue de l'Union soviétique et des autres Etats pacifiques, les agresseurs ont été contraints d'arrêter les hostilités. Le Royaume-Uni et la France ont retiré leurs troupes d'Egypte.

58. Dans la cessation de l'action militaire dirigée contre l'Egypte, l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle considérable. Lorsque les hostilités ont pris fin au Moyen-Orient et au Proche-Orient, après avoir failli dégénérer en conflagration mondiale, on aurait pu penser que tous les Etats, et surtout les grandes puissances, tireraient la leçon des événements et redoubleraient d'efforts pour réduire encore la tension internationale. Tel est, incontestablement, le vœu du plus grand nombre des Etats. Il existe cependant des forces qui veulent, coûte que coûte, empêcher la détente internationale et le rétablissement des relations normales entre les pays.

59. Quiconque prend la peine d'analyser les événements des derniers mois ne peut manquer de conclure qu'à la tête de ces forces se trouvent les milieux dirigeants des Etats-Unis, dont la politique révèle de plus en plus des tendances agressives.

60. Systématiquement, on prend des mesures pour envenimer la situation internationale, répandre une psychose belliciste et pousser les préparatifs de la guerre atomique. Dans les plans agressifs des Etats-Unis, le Proche-Orient et le Moyen-Orient occupent aujourd'hui une place de choix.

61. La "doctrine Eisenhower", que le Président des Etats-Unis a proclamée le 5 janvier 1957 dans son message au Congrès, montre que, dans cette région, les Etats-Unis cherchent à appliquer une politique d'expansion économique et d'agression militaire ouverte. Ils essaient ainsi de réprimer les mouvements d'indépendance nationale et de remplacer, dans cette région, les autres puissances coloniales, le Royaume-Uni et la France.

62. Ce faisant, le Gouvernement des Etats-Unis défend les intérêts des monopoles pétroliers américains, qui tirent d'énormes bénéfices de l'exploitation des richesses naturelles du Moyen-Orient et du Proche-Orient. En même temps, ce gouvernement s'efforce de masquer ses

¹ Par sa résolution 1119 (XI), du 8 mars 1957, l'Assemblée générale a décidé d'interrompre temporairement sa onzième session et d'autoriser le Président à convoquer de nouveau l'Assemblée générale, lorsque cela serait nécessaire, pour poursuivre l'examen du point 66 ou du point 67 de l'ordre du jour.

manœuvres colonialistes en prétendant, sans la moindre raison, que l'Union soviétique "menace" l'indépendance des pays de cette région.

63. On sait cependant que, contrairement aux Etats-Unis, l'Union soviétique ne possède pas et ne recherche pas de concessions ni de bases dans cette région, non plus que dans aucune autre; elle défend le droit, pour les peuples de ces pays, de consolider leur indépendance nationale et de coopérer avec les autres Etats sur une base d'entière égalité et de profit mutuel, sans l'imposition d'aucune condition.

64. L'Union soviétique n'a jamais eu aucun intérêt spécial dans cette région, si ce n'est d'y consolider la paix et d'empêcher que les pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient, situés près de ses frontières, ne deviennent des foyers de conflits dangereux et de provocations.

65. Au contraire, les Etats-Unis menacent d'intervenir directement par les armes dans les affaires intérieures de ces pays. Ils veulent leur interdire en outre de développer leurs relations amicales avec les pays socialistes et même, à en juger par une déclaration de M. John Foster Dulles, secrétaire d'Etat américain, de voter avec l'Union soviétique au sein de l'Organisation des Nations Unies.

66. Pour justifier leurs plans d'expansion agressive, les auteurs de cette doctrine affirment qu'il s'est créé, dans le Proche-Orient et dans le Moyen-Orient, un "vide" (entre guillemets, bien entendu), du fait de l'affaiblissement de la position des colonialistes britanniques et français.

67. Or, les peuples de l'Orient arabe, comme l'indique d'ailleurs la déclaration que les chefs de quatre Etats arabes — l'Egypte, la Syrie, l'Arabie Saoudite et la Jordanie — ont publiée, le 19 janvier 1957, après la Conférence du Caire, rejettent cette théorie impérialiste du "vide" et repoussent toute intervention étrangère dans les affaires de cette région.

68. L'action du Gouvernement des Etats-Unis est contraire aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies; elle menace gravement la paix et la sécurité dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient et elle accroît la tension internationale. On ne peut pas dire que les dirigeants de la politique étrangère des Etats-Unis ne se rendent pas compte des dangers que présente la ligne de conduite qu'ils ont adoptée à l'égard des pays de cette région. Néanmoins, ils considèrent que cette politique d'ingérence brutale dans les affaires de ces pays est pour ainsi dire la seule possible.

69. A ce sujet, je voudrais citer un dialogue très significatif. Il en a déjà été question à la 110ème séance du Bureau, mais il mérite d'être évoqué aussi devant l'Assemblée. Le dialogue a eu lieu le 9 janvier 1957, à la Commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants. Je cite:

"M. Fountain: Bien entendu, ce n'est pas ce que nous en attendons, mais ces pouvoirs, si le Président les exerçait, pourraient amener une troisième guerre mondiale, n'est-ce pas?"

"M. Dulles: En effet, il pourrait y avoir une troisième guerre mondiale."

70. Je voudrais aussi rappeler un bref passage d'une déclaration qu'un sénateur américain, M. William Kerr Scott, a faite au Sénat, le 9 janvier 1957, au sujet de cette "doctrine".

"J'ai essayé de me procurer tous les renseignements possibles sur cette question. J'ai agi ainsi parce que,

tout bien considéré, le message du Président est une déclaration de guerre, sauf qu'elle n'indique pas la date du début des hostilités."

71. Si l'on veut éviter de faire du Proche-Orient et du Moyen-Orient un théâtre de conflits et de luttes intestines, il ne faut pas que les diverses puissances agissent chacune de son côté, en dehors de l'Organisation des Nations Unies et d'une manière qui envenime la situation; il faut que, par leurs efforts conjugués, les grandes puissances consolident la paix et réduisent la tension dans cette région, qu'elles renforcent la souveraineté et l'indépendance des pays qui en font partie et qu'elles relèvent leur économie.

72. De son côté, le Gouvernement soviétique, pleinement conscient de la responsabilité qui incombe avant tout aux grandes puissances, estime que celles-ci, dans leur politique envers les pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient, doivent s'engager à se conformer aux principes suivants:

1) Maintenir la paix dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient grâce au règlement des questions litigieuses par des moyens exclusivement pacifiques, sur la base de la méthode des négociations.

2) Ne pas intervenir dans les affaires intérieures des pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient. Respecter la souveraineté et l'indépendance de ces pays.

3) Renoncer à toute tentative destinée à engager ces pays dans des blocs militaires aux côtés des grandes puissances.

4) Liquider les bases étrangères et retirer les troupes étrangères qui se trouvent sur le territoire des pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient.

5) Renoncer de part et d'autre à fournir des armes aux pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient.

6) Aider au développement économique des pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient, sans leur imposer des conditions, politiques, militaires ou autres, qui seraient incompatibles avec la dignité et la souveraineté de ces pays.

73. Cette proposition est conforme aux intérêts des peuples du Proche-Orient et du Moyen-Orient et sa mise en œuvre aiderait certainement à réduire la tension dans cette région en affermissant la paix et la sécurité.

74. La "doctrine Eisenhower" est l'une des manifestations de cette politique des Etats-Unis qui part de la "position de force" pour aboutir "au seuil de la guerre". Ces derniers temps, cette politique se traduit également par les préparatifs militaires accélérés du bloc de l'Atlantique nord et d'autres groupements militaires qui se font de plus en plus l'instrument docile des Etats-Unis. Il n'est plus besoin de démontrer la nature agressive du bloc atlantique, du bloc militaire des puissances coloniales de l'Asie du Sud-Est (OTASE) ou du Pacte de Bagdad; elle s'est manifestée au grand jour par l'agression du Royaume-Uni et de la France contre l'Egypte.

75. Le bloc de l'Atlantique nord est désormais connu pour ce qu'il est: une alliance des puissances coloniales et de leurs satellites, unis pour défendre le système colonial condamné par l'histoire et pour réprimer les mouvements de libération nationale des peuples. Profitant de l'affaiblissement de leurs partenaires du Bloc de l'Atlantique nord, qui dépendent de plus en plus des livraisons américaines de pétrole et de l'octroi de crédits en dollars, les Etats-Unis ont fait décider, à la récente session du Conseil de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord [OTAN], une nouvelle accélération de la course aux armements.

76. Nous voyons tous comment, en temps de paix et sans aucune raison valable, les Etats-Unis, loin de diminuer leurs dépenses militaires, les augmentent au contraire et obligent les puissances de l'Europe occidentale, leurs partenaires du bloc de l'Atlantique nord, à en faire autant. Ayant consacré aux besoins militaires près de 364 milliards de dollars pendant les sept dernières années, les membres de l'OTAN se préparent à augmenter encore ces dépenses improductives qui écrasent leurs peuples. Certains partenaires des Etats-Unis gémissent littéralement sous la charge excessive des dépenses militaires, mais les Etats-Unis, comme le montre la session tenue en décembre par le Conseil de l'Atlantique nord, les poussent à accélérer encore la course aux armements, au détriment de leurs intérêts nationaux.

77. Désormais, semble-t-il, tous les "alliés" des Etats-Unis qui font partie du bloc de l'Atlantique nord devront demander à Washington l'autorisation de réduire leurs propres dépenses militaires.

78. Les plans agressifs des Etats-Unis attribuent à l'Allemagne occidentale le rôle de principal élément de choc du bloc de l'Atlantique nord dans une guerre contre les pays pacifiques, et ils en font le premier associé des Etats-Unis. A cet effet, on remilitarise en toute hâte l'Allemagne occidentale grâce aux énormes subsides matériels et financiers fournis par les Etats-Unis. Ce n'est pas un hasard si le bloc de l'Atlantique nord s'est surtout occupé des mesures destinées à accélérer la formation de l'armée revancharde de l'Allemagne occidentale.

79. Il n'y a pas bien longtemps, les milieux dirigeants des Etats-Unis et d'autres puissances occidentales cherchaient à endormir les peuples européens inquiets de voir renaître le militarisme allemand, en parlant de garanties diverses contre l'éventualité d'une agression allemande; aujourd'hui ces garanties sont oubliées, on n'en souffle plus mot. Tout récemment, on niait avoir l'intention de donner à l'armée de l'Allemagne occidentale des engins de destruction massive; aujourd'hui, par une décision du Conseil de l'Atlantique nord, cette armée reçoit des armes atomiques. Ainsi, les Etats-Unis imposent la renaissance du militarisme allemand et rompent ouvertement tous les engagements pris par les puissances occidentales.

80. Le noyau de l'armée de l'Allemagne occidentale sera formé, comme on le sait, par les braves SS que l'on recrute actuellement. On en est arrivé au point où le commandement des forces terrestres de l'OTAN en Europe, et, par conséquent, celui des troupes britanniques et françaises, est confié à d'anciens généraux hitlériens tels que le général Hans Speidel.

81. Il est facile de voir que ce jeu dangereux menace avant tout directement la sécurité des peuples européens, qui ont déjà été plus d'une fois victimes de l'action agressive des militaristes allemands. J'ajouterai que le Ministre de la guerre de Bonn, M. Walter Strauss, d'après le numéro du 29 octobre 1956 de l'hebdomadaire *Time*, réclame déjà "un maximum d'indépendance" pour l'armée de l'Allemagne occidentale et menace les autres peuples de leur montrer la puissance du militarisme allemand renaissant.

82. La politique agressive du bloc de l'Atlantique nord aboutit à diviser l'Europe en deux camps opposés. C'est ainsi que s'explique le refus systématique, de la part des Etats-Unis et de leurs associés, d'accepter les propositions qui créeraient un système efficace de sécurité collective en Europe.

83. En refusant d'admettre l'Union soviétique à l'OTAN — ce qui en aurait fait une organisation unissant l'Europe au lieu de la diviser — les puissances occidentales ont prouvé, une fois de plus, la nature agressive de ce bloc militaire fermé.

84. Tout en poussant leurs préparatifs de guerre, les Etats-Unis s'emploient activement à créer de nouvelles bases militaires. Alors que l'Union soviétique cherche, non en paroles mais en actes, à renforcer la confiance entre les peuples, alors qu'elle a liquidé toutes les bases militaires qu'elle possédait dans d'autres pays, les Etats-Unis conservent à l'étranger plus de 100 bases aériennes et plus de 20 bases navales, sans compter celles qu'ils dirigent en tant que chef de divers blocs militaires d'agression.

85. La presse des Etats-Unis a signalé la construction accélérée de bases militaires en Espagne. Ces bases sont établies en terre espagnole à Rota, Morón, Torrejón, Sanjurjo et Valenzuela. Comme l'a annoncé à l'époque l'ancien ministre de l'air des Etats-Unis, M. Harold E. Talbott, ces bases sont pourvues de bombes atomiques. On ne juge même plus nécessaire de cacher à quoi doivent servir ces bases. Le système des bases militaires, déclare cyniquement le dernier rapport du Sous-Comité du Sénat chargé du désarmement, permettra aux Etats-Unis de frapper l'Union soviétique au cœur. On voit que ce qui intéresse cet organe du Congrès des Etats-Unis qui s'est attribué le nom de "Sous-Comité du désarmement", ce n'est pas de résoudre le problème du désarmement, c'est d'élaborer des plans d'attaque contre l'Union soviétique.

86. Parlant de l'intérêt d'une base militaire américaine située dans une autre partie du monde, à Okinawa, les experts militaires des Etats-Unis relèvent que les bombardiers à grand rayon d'action de la base d'Okinawa peuvent opérer dans une grande partie de l'Asie.

87. Le nouveau budget des Etats-Unis prévoit un nouvel effort de modernisation et d'élargissement des bases militaires. Ce réseau qui embrasse tout le globe attire sans cesse de nouvelles régions dans son orbite. Commentant le nouveau budget des Etats-Unis, un chroniqueur militaire bien connu, M. Hanson Baldwin, déclare qu'il marque une nouvelle étape sur la voie de la stratégie nucléaire et qu'il traduit une directive du Gouvernement des Etats-Unis qui est décidé à employer, dans une guerre, l'arme atomique et l'arme à l'hydrogène.

88. A l'heure actuelle, les forces armées des Etats-Unis sont réorganisées à la hâte en vue de la guerre atomique. D'après un communiqué, on a déjà établi des plans pour transformer deux divisions d'infanterie et une division blindée en divisions atomiques. En outre, d'après le nouveau budget américain, les Etats-Unis augmentent le nombre des groupes de soutien dotés d'armes atomiques.

89. Non seulement les Etats-Unis préparent leurs propres forces armées à la guerre atomique, mais ils entraînent dans cette sinistre entreprise leurs alliés qui font partie des blocs militaires. On sait qu'à sa dernière session, le Conseil de l'Atlantique nord, sous la pression des Etats-Unis, a insisté pour qu'à l'avenir, les forces armées de ce bloc militaire agressif soient équipées d'armes atomiques.

90. Les amateurs américains d'aventures atomiques sont visiblement pressés. La session du Conseil de l'Atlantique nord était à peine achevée que déjà on pouvait lire, dans la presse américaine, que le Département de la défense, le Département d'Etat et la Commission de

l'énergie atomique des Etats-Unis envisageaient de faire modifier la loi américaine sur l'énergie atomique, de manière à écarter tous les obstacles juridiques qui empêchent les Etats-Unis de fournir des armes atomiques à leurs associés de l'Europe occidentale.

91. Les plans établis par les Etats-Unis, en vue de créer et d'installer, sur le territoire d'autres Etats, des unités atomiques américaines, à affectation spéciale, dotées des derniers modèles d'engins téléguidés destinés aux bombardements atomiques, représentent un danger particulier pour les Etats sur le territoire desquels se trouvent des bases militaires américaines, ainsi que pour la cause de la paix en général.

92. Un communiqué de l'agence United Press a signalé, au sujet de ces plans des Etats-Unis, que deux groupes d'opérations atomiques seront stationnés dans la région critique du Moyen-Orient pour renforcer le flanc oriental de l'OTAN et le pacte de Bagdad. D'autres rapports citent l'Europe occidentale, la Turquie, l'Iran, le Japon et l'île japonaise d'Okinawa comme lieux de stationnement possibles pour des groupes d'opérations atomiques de l'armée américaine. En Italie du Nord, un groupe d'opérations atomiques des Etats-Unis, qui constitue un "modèle" des unités atomiques à affectation spéciale, est déjà en service.

93. On est forcé de constater que les agissements des milieux dirigeants américains visent à détourner des Etats-Unis l'essentiel de la riposte à laquelle donnerait lieu une guerre atomique déclenchée par les milieux impérialistes de ce pays et à faire ainsi peser la menace d'une riposte atomique sur les peuples des Etats dont les territoires doivent servir de bases pour la préparation de la guerre atomique, c'est-à-dire les peuples du Royaume-Uni, de la France, de l'Allemagne occidentale, de l'Italie, de la Turquie, de l'Iran, du Japon et d'autres pays. On peut être persuadé que les peuples de ces pays comprendront le sens véritable des desseins agressifs de certains milieux des Etats-Unis, qui jouent d'une façon immorale avec la sécurité des peuples.

94. Devant ces faits, qui montrent que les Etats-Unis intensifient leurs préparatifs en vue d'une guerre atomique, on ne saurait s'étonner que, malgré les demandes pressantes des peuples, on n'ait pas fait de progrès jusqu'ici vers la solution du problème du désarmement et de l'interdiction de l'arme nucléaire. Sous tous les prétextes possibles, le Gouvernement des Etats-Unis refuse de prendre des mesures pratiques pour résoudre le problème du désarmement; il s'arrange pour faire remettre la solution de ce problème à une date indéterminée.

95. L'Union soviétique estime que, dans ces questions décisives pour la cause de la paix, la politique extérieure des Etats-Unis s'engage dans une voie dangereuse. Le développement des relations entre les Etats doit tendre non pas à créer des dissensions et à préparer la guerre, mais à unir tous les efforts dans l'intérêt de la paix. Voilà pourquoi l'Union soviétique considère qu'il faut, par les efforts conjugués des Etats, résoudre le problème que pose le désarmement, l'interdiction de l'arme atomique et l'arrêt de la course aux armements qui écrase les peuples.

96. Le Gouvernement de l'Union soviétique a présenté à cet effet, le 17 novembre 1956, des propositions [A/3366] parfaitement réalisables, qui tiennent compte des propositions des puissances occidentales. La solution de ce problème changerait toute la situation internationale et écarterait un danger de guerre qui va croissant.

97. Cependant, certains milieux influents des Etats-Unis ne veulent pas accepter une réduction du flot d'or que les contribuables versent dans les coffres-forts des monopoles américains qui fabriquent les armes, et ils suscitent des obstacles artificiels à la solution du problème du désarmement. Des économistes américains ont signalé à plusieurs reprises que l'économie des Etats-Unis est tellement dominée par les considérations militaires et que la production des armements fait à ce point partie intégrante de tout le système économique qu'une simple allusion à un relâchement possible de la tension fait trembler les milieux monopolistes.

98. Par leur attitude agressive dans leurs relations internationales et par leur politique de la "position de force", les Etats-Unis s'efforcent d'empêcher le règlement des problèmes internationaux par voie de négociations; ils écartent d'emblée toutes les propositions de l'Union soviétique et des autres pays pacifiques destinées à réduire la tension internationale. Ils n'ont même pas accueilli une mesure aussi constructive que la proposition présentée par M. Boulganine, premier ministre de l'Union soviétique, dans une lettre adressée à M. Eisenhower, président des Etats-Unis d'Amérique, le 25 janvier 1956, et visant la conclusion d'un traité d'amitié et de coopération entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique.

99. Les Etats-Unis continuent à empêcher le rétablissement de la Chine dans ses droits légitimes à l'Organisation des Nations Unies, alors qu'il est impossible de résoudre un seul des grands problèmes internationaux sans la participation de ce pays. Ils occupent l'île chinoise de Taiwan et en font un foyer de conspiration et de provocation dirigées contre la République populaire de Chine.

100. La politique des Etats-Unis tend à entretenir la tension en Extrême-Orient et dans l'Asie du Sud-Est. Les Etats-Unis ont répudié l'Accord de Genève sur le Viet-Nam conclu le 21 juillet 1954 et ils arment les autorités du Viet-Nam du Sud afin de déclencher une nouvelle guerre dans ce pays. Ils empêchent le règlement de la question de Corée et poussent les autorités sud-coréennes à partir en campagne contre le Nord. Cette politique des Etats-Unis fait obstacle à la consolidation de la paix et à l'établissement de la sécurité en Asie et en Extrême-Orient.

101. Il est impossible de passer sous silence des faits tels que l'ingérence des Etats-Unis dans les affaires intérieures des pays pacifiques. Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique affecte des centaines de millions de dollars à l'action subversive dirigée contre les démocraties populaires et contre l'Union soviétique, à l'envoi dans ces pays d'espions et de saboteurs, ainsi qu'à une propagande de haine pour laquelle il utilise tout l'arsenal de la technique américaine: les ballons, la radio et d'autres moyens.

102. A ce propos, la délégation de l'Union soviétique doit signaler les violations répétées et préméditées des frontières de l'Union soviétique par des avions militaires des Etats-Unis. La délégation de l'URSS a fait distribuer, dans un communiqué de presse, plusieurs documents officiels relatifs à ces violations. Les représentants peuvent en prendre connaissance.

103. Dans les notes qu'il a adressées au Gouvernement des Etats-Unis touchant les violations inadmissibles de l'espace aérien soviétique commises par des avions militaires américains, le Gouvernement de l'Union soviétique a déclaré que ces violations ne pouvaient être considérées que comme des actes destinés à envenimer les

relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, ainsi que la situation internationale en général. De toute évidence, si les Etats-Unis ne poursuivaient pas une politique d'agression, mais s'efforçaient d'établir des relations normales avec l'URSS, l'espace aérien de l'Union soviétique ne serait pas violé par des avions militaires américains. Est-il besoin de dire qu'aucun avion soviétique n'a jamais violé l'espace aérien des Etats-Unis? Cette action subversive, érigée en politique d'Etat au mépris des règles élémentaires du droit des gens et des relations internationales, a pris récemment une telle ampleur qu'elle ne peut manquer d'avoir de graves conséquences.

104. L'état de choses créé par les activités agressives toujours plus amples des Etats-Unis montre que la menace d'une nouvelle guerre, avec les innombrables calamités et souffrances qu'elle entraînerait pour l'humanité, est suspendue au-dessus de tous les peuples du monde.

105. Tout ceci crée un devoir particulier à l'Organisation des Nations Unies: pour assurer la paix et la sécurité générale, pour remplir les obligations qui lui incombent, en vertu de la Charte, envers les peuples du monde entier, elle ne peut ni ne doit rester indifférente devant des événements qui touchent aux intérêts vitaux de toute l'humanité.

106. L'Union soviétique estime que ce n'est pas la politique de la "position de force", mais celle de la coexistence pacifique de tous les pays, quel qu'en soit le régime, qui permettra d'instaurer la paix et la coopération internationales.

107. Les intérêts de la paix et de la sécurité exigent que l'Assemblée générale examine sans délai la question proposée par le Gouvernement soviétique.

108. Pour ces motifs, la délégation de l'Union soviétique propose d'inscrire à l'ordre du jour de la présente session la question intitulée "Les actes agressifs des Etats-Unis d'Amérique, menace à la paix et à la sécurité".

109. M. WADSWORTH (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*]: Le Bureau a recommandé à l'Assemblée générale de ne pas inscrire à son ordre du jour la question proposée par l'Union soviétique, qui accuse les Etats-Unis d'agression et d'actes agressifs. A la 110ème séance du Bureau, la délégation des Etats-Unis a voté en faveur de l'inscription de cette question à l'ordre du jour, car nous nous sommes fait une règle d'agir ainsi chaque fois que des accusations sont expressément dirigées contre nous. Le Bureau a examiné les faits de la cause et a pris sa décision: il a reconnu que les accusations soviétiques n'étaient manifestement qu'une manœuvre maladroite de propagande qui rappelait les pires jours du stalinisme. Il a nettement indiqué qu'à son avis, l'Assemblée générale ne devait pas perdre son temps à examiner cette question.

110. Je ne veux pas abuser du temps dont dispose l'Assemblée en essayant de réfuter toutes les accusations extravagantes qui ont été portées hier au Bureau et répétées ici aujourd'hui, agrémentées de quelques accusations nouvelles. J'estime cependant que, si l'on veut être juste à l'égard de mon gouvernement, il y a certaines choses qui doivent être dites à cette tribune. L'Assemblée générale, nous le savons tous, n'est pas un juge ni un jury, mais, lorsqu'on nous attaque avec tant d'audace et d'extravagance, nous avons le devoir de rappeler quelques faits établis.

111. L'Union soviétique, dans ses accusations, qualifie les Etats-Unis d'agresseur. Or tout le monde sait qu'en

raison de la nature même de leur régime, les Etats démocratiques, tels que les Etats-Unis, sont obligés de recevoir les premiers coups en cas de guerre. C'est ainsi que, loin d'avoir déclenché des attaques soudaines et iniques contre d'autres pays, les Etats-Unis ont été victimes d'actes d'agression. Loin de se livrer à une agression, les Etats-Unis sont allés au secours d'autres nations, elles-mêmes victimes d'une agression, y compris, il convient de le dire, l'Union soviétique au cours de la deuxième guerre mondiale. Accuser les Etats-Unis d'agression, comme le fait l'Union soviétique, c'est donc méconnaître complètement les faits de notre histoire et les réalités de notre position actuelle.

112. L'Union soviétique affirme que les milieux dirigeants américains poussent le pays à la guerre. Qui-conque connaît tant soit peu les Etats-Unis sait qu'il n'y a dans ce pays d'autres milieux dirigeants que l'ensemble du peuple américain qui manifeste sa volonté au moyen d'élections libres et dont les mandataires élus — qui sont les serviteurs du bien public et non des maîtres — appuient une politique étrangère favorable à la paix.

113. On prétend que nous sommes responsables de la tension internationale. Cette accusation émane de ceux qui ont perpétré des milliers d'assassinats et de crimes contre le peuple hongrois, pour ne pas parler de toutes les autres nations qu'ils ont réduites en esclavage. Pour ce qui est des accusations particulières lancées au Bureau et ici-même, les événements récents sont suffisamment présents à notre esprit pour que chacun sache parfaitement comment les Etats-Unis ont agi à l'Organisation des Nations Unies en vue de faire face à l'agression dans le Moyen-Orient et d'améliorer la situation qui régnait dans cette région du monde.

114. Nos accusateurs prétendent que, puisque les hostilités ont cessé dans le Moyen-Orient, les Etats-Unis, avec d'autres Etats, devraient prendre des mesures pour normaliser la situation internationale, mais que rien n'a été fait à cet égard. Je laisse à l'Assemblée générale le soin d'en juger. Nous affirmons, pour notre part, que c'est exactement ce que les Etats-Unis ont fait et continuent de faire à l'heure actuelle.

115. M. Kouznetsov a déclaré que les Etats-Unis consacrent 76 pour 100 de leur budget à la défense nationale. Il convient de noter qu'il parle là seulement du budget fédéral et que la défense nationale est du ressort du Gouvernement fédéral. Il oublie de vous dire que les sommes consacrées à la défense internationale ne constituent qu'une faible part du montant total des dépenses publiques des Etats-Unis et il oublie de vous dire qu'elles représentent moins de 10 pour 100 du revenu national total.

116. De même, on s'en prend aux Etats-Unis pour avoir installé des bases dans d'autres pays. Mais c'est la politique soviétique qui a rendu ces bases nécessaires. C'est pourquoi les pays intéressés ont librement accepté, et ont, en fait, demandé, la conclusion d'arrangements de cet ordre.

117. On nous accuse de vouloir déclencher une guerre atomique. Cette accusation émane de l'URSS, de ce pays qui a déclenché la guerre de Corée, causant ainsi la mort de milliers de soldats et de civils sur le sol coréen. Les Etats-Unis n'ont l'intention de déclencher ni une guerre atomique, ni aucune autre guerre.

118. Il a été prétendu aujourd'hui que l'Allemagne occidentale est militarisée contre sa volonté. Cette affirmation est, elle aussi, dénuée de fondement. L'OTAN existe en raison de la menace d'agression soviétique.

L'OTAN ne s'est livrée à aucune agression et elle ne pourrait pas le faire, car elle est une organisation purement défensive, qui n'est pas autorisée à prendre d'autres initiatives.

119. Si l'Union soviétique lance de telles accusations, c'est, selon nous, pour des raisons tout à fait évidentes. Elle s'efforce tout d'abord de rompre une fois pour toutes la coopération qui s'est établie entre les Etats-Unis et leurs partenaires de la communauté atlantique. C'est pourquoi l'URSS attribue aux Etats-Unis de sombres desseins dans le Moyen-Orient, prétendant notamment qu'ils veulent substituer leur influence à celle d'autres pays. Les Etats-Unis ne cherchent pas à subjuguier des peuples ni à s'emparer de territoires. Ce sont là des pratiques soviétiques.

120. Le deuxième but que l'Union soviétique se propose en attaquant ainsi mon pays est manifestement de détourner l'attention du monde des crimes sanglants commis en Hongrie et de les faire oublier.

121. Enfin — et c'est là la raison la plus importante — la délégation soviétique s'efforce de toute évidence, par cette manœuvre, de saper la politique du Président Eisenhower à l'égard du Moyen-Orient. La demande soviétique tendant à faire inscrire la question qu'elle a proposée à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, tout comme le discours prononcé au Soviet suprême, le 12 février 1957, par M. Chepilov, ancien ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, fait partie de la campagne menée par l'URSS contre le plan proposé par le Président pour le Moyen-Orient. La note que l'Union soviétique a remise le même jour aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et à la France, le projet de déclaration des quatre puissances qui était joint à cette note, toutes ces récentes initiatives soviétiques font partie d'une campagne de propagande destinée à contre-carrer les efforts que déploient les Etats-Unis pour aider à la stabilisation et à l'affermissement de la situation dans le Moyen-Orient.

122. L'Union soviétique ne saurait dissimuler cet objectif essentiel en reprenant, dans le projet de déclaration des quatre puissances, des principes déjà énoncés dans la Charte des Nations Unies, comme ceux du respect de la souveraineté et de l'indépendance des autres nations, de la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats et du règlement pacifique des différends. Dans leurs rapports avec tous les autres Etats, les Etats-Unis s'en sont toujours tenus à ces principes. On ne peut guère en dire autant de ceux qui formulent ces accusations.

123. L'Union soviétique prétend que le message adressé par le Président Eisenhower au Congrès, le 5 janvier 1957, a pour objet de mener l'intervention directe des Etats-Unis dans les affaires intérieures des Etats souverains du Proche et du Moyen-Orient. C'est exactement le contraire de ce qu'est en réalité la politique du Président Eisenhower à l'égard du Moyen-Orient, politique qui est opposée à toute agression. Il ne s'agit pas de combler des vides laissés par des puissances prétendues coloniales. Nous ne comblons pas des vides et nous ne sommes pas une puissance colonialiste. Notre politique a pour objet de veiller à ce que les pays du Moyen-Orient ne deviennent pas les victimes des ambitions d'une puissance étrangère à la région. Elle a pour but de renforcer les pays de cette région, mais seulement — et il y a lieu de souligner ce point — sur leur demande et avec leur assentiment. Cette politique tend, par conséquent, à renforcer et à soutenir l'Organisation des Nations Unies en renforçant et en soutenant des Etats

souverains contre les manœuvres de ceux qui voudraient les priver de leur souveraineté.

124. Il y a suffisamment de raisons qui s'opposent à ce que l'on poursuive la discussion de cette question: les principaux arguments qui sont à la base de cette question ont été mis aux voix et rejetés par l'Organisation à maintes et maintes reprises, et cela dès 1949 et 1951. De plus, nous arrivons à la fin d'une longue session et nous avons à examiner des questions beaucoup plus importantes que celle-là. Enfin, si les accusations soviétiques faisaient l'objet d'un débat à l'Assemblée, l'atmosphère ainsi créée ne pourrait que nuire à l'examen de propositions constructives.

125. Au cours de la présente session, la délégation des Etats-Unis a formulé [A/C.1/783], au sujet du désarmement par exemple, de nouvelles et importantes propositions qui envisagent l'adoption immédiate de mesures radicales, tant dans le domaine des armements nucléaires que dans celui des armements de type classique. Nous ne voudrions pas que les progrès accomplis à cet égard soient compromis par une attaque aussi extravagante qui ne fait qu'abuser de la patience de l'Assemblée.

126. Pour toutes les raisons qu'elle vient d'indiquer, la délégation des Etats-Unis appuiera la recommandation du Bureau tendant à ce que la question ne soit pas inscrite à l'ordre du jour.

127. M. TARABANOV (Bulgarie): Nous sommes en présence de la recommandation du Bureau de ne pas inscrire à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies la question proposée par l'Union soviétique intitulée "Les actes agressifs des Etats-Unis d'Amérique, menace à la paix et à la sécurité".

128. La nécessité de l'examen et de la discussion par l'Assemblée générale d'une question aussi importante pour l'avenir et la vie même de toute l'humanité que celle des actes agressifs des Etats-Unis préparant directement à la guerre et y menant ne doit certainement échapper à personne. Encore moins doit-elle échapper à l'attention des délégations ici présentes. L'Assemblée générale doit avoir la possibilité d'exprimer son opinion sur la question et de prendre les décisions qui s'imposent. Il ne serait pas justifié que les délégations des pays qui sont directement menacés soient réduites à n'avoir aucune opportunité, aucun pouvoir d'exprimer leurs appréhensions devant l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, qui est créée précisément dans le but de travailler à la sauvegarde de la paix et de la concorde entre les nations.

129. D'ailleurs, sont menacés non seulement les pays contre lesquels est dirigée toute cette préparation et cette campagne de calomnies et de guerre organisée par les cercles dirigeants des Etats-Unis — n'en déplaise au représentant de ce dernier pays — mais également les pays sur le territoire desquels les installations et les bases, dont il est question dans la lettre du représentant de l'URSS au Président de l'Assemblée, en date du 12 février 1957 [A/3530], se trouvent situées. Le monde entier est menacé par une telle guerre, qui se transformerait sûrement en une guerre atomique. Il est certain que même les pays qui n'y seraient pas entraînés en subiraient le contrecoup.

130. Certaines délégations ont objecté qu'il était difficile, à cette heure tardive de nos discussions, d'inscrire une question aussi importante à l'ordre du jour déjà surchargé de notre session. D'autres, intéressées, se sont jointes à celles-ci pour déclarer qu'il s'agissait

d'une œuvre de propagande dirigée contre la doctrine Eisenhower sur le Moyen-Orient. Ces dernières sentent certainement où est le point faible de l'armure guerrière des Etats-Unis qui se préparent à la conquête du monde et craignent qu'il ne s'élève de cette assemblée une critique et une désapprobation des dernières initiatives américaines menaçant la paix et la sécurité; elles craignent surtout que l'opinion mondiale ne soit éclairée sur ces initiatives agressives, présentées devant elle comme des initiatives de paix.

131. D'autre part, il faut remarquer que c'est justement au dernier moment que de nouvelles initiatives ont été prises qui mettent sérieusement en danger la paix et la sécurité du monde. En effet, c'est après le commencement de la présente session et au cours de ses travaux que les initiatives dont il est question ont été prises, après l'agression armée contre l'Egypte, et ont mis singulièrement en lumière toute la préparation d'une vaste organisation déjà depuis longtemps commencée en vue de la préparation d'une guerre.

132. Avant l'agression contre l'Egypte et le putsch contre-révolutionnaire organisé contre la République populaire de Hongrie, il existait dans le monde une détente dans les relations entre les Etats due aux efforts incessants de l'Union soviétique, de la République populaire de Chine et d'autres pays intéressés; il existait une tendance vers la stabilisation de la paix à travers le monde.

133. Cela pouvait donner l'impression que les cercles dirigeants des Etats-Unis avaient commencé à s'adapter eux aussi à la politique de coopération entre les peuples inaugurée pendant les deux dernières années. Mais l'organisation du putsch contre-révolutionnaire contre la République populaire de Hongrie, l'agression sans précédent contre l'Egypte et, simultanément, les initiatives de préparation de guerre des Etats-Unis, telles que la doctrine Eisenhower en vue d'une intervention des Etats-Unis dans les affaires intérieures des pays du Moyen-Orient et dans leurs relations mutuelles, tendant à instituer la domination américaine dans cette région du monde, les plans pour la formation d'unités spéciales des Etats-Unis munies d'armes atomiques qui doivent être installées dans des pays voisins des démocraties populaires et aux frontières de l'Union soviétique, la création de nouvelles bases militaires et le renforcement des anciennes bases autour des démocraties populaires et de l'Union soviétique, bases qui n'ont rien à faire avec la défense des Etats-Unis et des pays occidentaux, toutes ces initiatives et toute une série d'initiatives analogues mettent en émoi l'opinion mondiale, étant donné qu'elles marquent un renouvellement de la course aux armements et des préparatifs de guerre faisant suite à la "guerre froide". Ces initiatives tendant à la préparation de la guerre viennent à un moment où l'Union soviétique et les démocraties populaires ont diminué leurs forces militaires, à un moment où, dans les différentes commissions de l'Organisation des Nations Unies, on s'occupe de la collaboration culturelle étroite entre les peuples et les nations, à un moment, enfin, où les peuples du monde entier sont préoccupés du développement des échanges et de la coopération économique.

134. On a essayé de nous présenter le plan Eisenhower pour la domination du Moyen-Orient comme une initiative de paix et de collaboration, comme barrant la route à l'infiltration communiste dans ces pays. Cependant, on sait bien que ce ne sont pas les communistes qui ont commis l'agression contre le Moyen-Orient. Ce sont les amis et les alliés des Etats-Unis qui se sont rendus

coupables de cette agression. D'ailleurs, la froideur et les appréhensions qu'ont manifestées les peuples et les gouvernements des pays du Moyen-Orient, à l'exception bien entendu de certains Etats alliés des Etats-Unis et qui sont englobés dans leur système agressif, sont une preuve qu'ils y voient un danger pour leur indépendance nationale.

135. Le plan contenu dans la doctrine Eisenhower pour la subjugation des pays du Moyen-Orient aux monopoles américains est assorti d'une prétendue aide économique accordée à la discrétion du Président des Etats-Unis. Si l'on prend en considération la position des Etats-Unis lors de la discussion sur le Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique, on voit que les milieux dirigeants américains ne sont pas enclins à travailler pour le développement de ces pays sans contrepartie politique. Ceci est démontré par le fait que les Etats-Unis sont prêts à aider certains pays, à la condition expresse qu'ils s'engagent à suivre une politique qui soit adaptée à leurs intérêts, et aux intentions agressives des milieux impérialistes américains.

136. L'opposition manifeste des peuples du Moyen-Orient au plan Eisenhower est certainement motivée aussi par la crainte qu'une fois installés dans la région, les Etats-Unis s'en serviraient pour la construction de bases, pour leur armement atomique qui, en cas d'agression contre l'Union soviétique, amènerait certainement une réponse immédiate et terrible pour ces peuples qui en deviendraient les victimes innocentes. Ce plan de dispersion de toutes les bases militaires autour des pays socialistes est né aussi de la préoccupation des Etats-Unis de dévier du territoire américain les effets d'une réponse correspondante. Ceci est démontré par de nombreux articles dans la presse américaine. Le *New York Times* du 15 février 1957 écrit que le général Thomas D. White, adjoint au chef de l'état-major de l'air, est de l'avis suivant:

"Parce que la force intercontinentale d'assaut est concentrée sur un petit nombre d'objectifs attrayants, elle devient plutôt une invitation à l'attaque qu'une mesure préventive contre la guerre."

137. Cela est une indication sûre que l'on n'a pas l'intention de recevoir une réponse sur le territoire américain, qui devient, paraît-il, une cible très exposée, dans le cas où les plans agressifs des Etats-Unis seraient mis à exécution. Il vaut mieux certainement que la riposte aux armes atomiques que les Etats-Unis se préparent à employer soit déviée en territoire étranger où sont installées les bases plutôt que dirigée sur le territoire américain.

138. La préparation intensive pour une guerre, entreprise par les Etats-Unis, se manifeste d'une manière particulièrement évidente dans la recherche et la construction de nouvelles bases américaines dans un grand nombre de pays qui étaient déjà englobés dans le plan américain d'agression contre l'URSS et les démocraties populaires, ainsi que dans d'autres pays qui ne le sont pas encore.

139. Ainsi, par exemple, de nouvelles bases ont été construites dernièrement ou sont envisagées. Le 21 janvier 1957, un accord fut signé par le Gouvernement du Brésil concernant la construction d'une base militaire sur l'île Fernando de Noronha. Le 25 janvier, le Royaume-Uni a permis aux Etats-Unis de construire une base militaire dans l'île de l'Ascension. Des bases américaines sont en cours de construction en Espagne, aux Philippines et dans d'autres pays. Le 5 juillet der-

nier, le commandement suprême de l'OTAN a publié des plans en vue de la construction de 250 bases américaines en Europe occidentale, dont la plupart sont déjà en cours de construction et doivent être complétées vers le milieu de 1958.

140. D'autres initiatives sont entreprises aux Etats-Unis, sous la pression évidente des monopoles, qui y sont directement intéressés, conformément à la tendance existante à la préparation active pour une guerre d'agression. L'augmentation considérable du budget militaire, venue juste au moment où l'Union soviétique diminue ses dépenses militaires, la création d'unités spéciales armées avec des engins atomiques qui doivent être disposés dans certains pays européens et asiatiques, le réarmement intensif de l'Allemagne occidentale sous la pression constante de l'état-major américain en sont de nouvelles preuves évidentes.

141. Tout récemment encore, la presse américaine a signalé que non seulement les bases militaires à l'étranger seraient pourvues d'effectifs militaires américains entraînés pour la guerre atomique, mais aussi que des spécialistes militaires des pays qui font partie du bloc agressif de l'Atlantique nord viendraient aux Etats-Unis pour être entraînés au maniement des armes atomiques.

142. Ces agissements agressifs des Etats-Unis créent un mécontentement intense parmi les peuples sur les territoires desquels les bases américaines sont disposées, malgré les déclarations faites devant l'Assemblée et selon lesquelles ces bases auraient été installées avec le consentement des gouvernements respectifs. Le consentement de ces gouvernements ne change pas la nature des choses et ne rend pas les bases américaines moins dangereuses pour la paix et pour la sécurité du monde. Ce mécontentement des peuples est tellement grand que même la presse américaine n'a pu éviter d'en parler. Le commentateur américain bien connu Hanson Baldwin, par exemple, s'exprimait, dans les articles publiés dans le *New York Times*, de la manière suivante: "La stratégie globale des Etats-Unis et de ses alliés est en train d'être minée. C'est là l'interprétation frappante par laquelle certaines autorités du Pentagone expliquent les événements récents en Islande, en Afrique du Nord, à Chypre, à Aden, à Ceylan, à Singapour, en Nouvelle-Guinée et à Okinawa."

143. A travers toutes ces considérations s'expriment les préoccupations croissantes des peuples de ces territoires et de certains de leurs dirigeants en face du danger qui découle de la présence de bases américaines sur leur territoire.

144. D'ailleurs, dans de nombreux articles qui paraissent dans la presse américaine, on ne fait pas mystère de ce que ces bases ne sont pas organisées pour la défense mais pour l'agression. Que signifient, sinon des intentions agressives, des expressions telles que: "Les bases — il s'agit des bases d'Afrique du Nord — sont d'une importance énorme pour le contrôle des routes menant au cœur de l'Union soviétique, car elles assurent des bases aériennes à portée de tir du cœur de l'URSS et de l'Europe" (Hanson Baldwin.) Qu'advient-il, par exemple, si l'Union soviétique s'évertuait à s'assurer des bases qui contrôlèrent les centres vitaux des Etats-Unis, des bases qui seraient disposées aux frontières mêmes de ce pays, par exemple des bases au Mexique ou au Canada? Le représentant des Etats-Unis ne soulèverait-il pas, alors, devant l'Organisation des Nations Unies, la question d'un danger menaçant manifestement son pays? Devant ces faits, que nous ne faisons que signaler, l'Organisation des Nations Unies peut-

elle ne pas être préoccupée et ne pas prendre les mesures qui s'imposent pour inviter les responsables à mettre fin à leurs actions agressives? Il est inconcevable de supposer pareille possibilité, car en agissant ainsi l'Organisation manquerait à son devoir.

145. Au cours de la discussion qui a eu lieu à la 110^{ème} séance du Bureau, on a essayé d'écarter l'inscription à l'ordre du jour de la présente session de la question proposée par l'URSS par de simples déclarations sur la bonne foi américaine, comme on l'a fait aujourd'hui. Il est compréhensible que les milieux impérialistes des Etats-Unis soient particulièrement intéressés à ce que le silence règne sur leurs intentions et à ce que l'opinion mondiale ne soit pas éclairée sur leurs plans de domination mondiale, plans qui sont en cours d'exécution.

146. A la faveur de ce silence, il serait plus facile, certainement, pour eux de mettre plus rapidement ces plans à exécution. Dans ces conditions, il est naturel que le représentant des Etats-Unis exprime une indignation peu habituelle devant la dénonciation de ces plans agressifs. Il est bien naturel aussi que certains des alliés les plus proches des Etats-Unis, qui espèrent redorer leur blason à la faveur de ces plans agressifs, cherchent à détourner la discussion de la question, comme l'a fait, pendant la discussion de la question au Bureau, le représentant du Royaume-Uni. Son indignation devant la prétendue manœuvre de propagande soviétique et son ennui d'entendre répéter par différentes délégations des pays directement menacés les faits sur les agissements agressifs des alliés de son pays sont aussi compréhensibles. Il est en effet déplaisant pour les représentants des pays qui préparent la guerre d'entendre ces choses, mais pour les autres, pour ceux qui sont menacés, il est encore plus déplaisant de voir que ces faits existent et qu'ils menacent la paix du monde. Parler sur certains faits, comme par exemple sur l'agression inouïe contre le peuple égyptien, n'est pas une musique agréable pour l'oreille de certains représentants. Nous en sommes certains.

147. Dans cet ordre d'idées, il ne serait pas inutile de signaler à l'honorable représentant du Royaume-Uni que, très souvent, nous entendons certaines délégations, et même les délégations de grandes puissances, répéter ici en chœur les propos exprimés par la délégation des Etats-Unis ou chanter les louanges de propositions faites par les Etats-Unis, propositions qui ne sont que des obstacles mis sur la voie du désarmement, de la paix et de la sécurité du monde et qui, souvent, en outre, vont à l'encontre des véritables intérêts de leur propre pays et de leur propre peuple. Ce qui est incompréhensible, c'est que des représentants d'autres pays, qui ne peuvent pas avoir d'intention aggressive, mais qui certainement subiraient les conséquences d'une conflagration déclenchée par ces agissements agressifs des Etats-Unis, s'opposent eux aussi à l'inscription de la question proposée par l'Union soviétique à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, comme ils l'ont fait au Bureau. Nous pensons que toute considération particulière devrait être mise de côté quand il s'agit de la défense de la paix et de la sécurité du monde tout entier.

148. Il est difficilement concevable également de chercher à écarter la discussion de cette question importante sous prétexte qu'il est trop tard pour s'en occuper puisque la session tire à sa fin. On a perdu trop de temps à s'occuper de questions qui devaient servir à détourner l'attention de l'Assemblée des questions importantes pour qu'on ne se décide pas à travailler à un

rythme beaucoup plus productif, afin de pouvoir contribuer avec toutes nos forces à la sauvegarde de la paix et de la sécurité du monde. Cette session s'est occupée de discussions concernant beaucoup d'autres questions qui n'étaient pas importantes et on veut ne pas s'occuper de la question intitulée "Les actes agressifs des Etats-Unis d'Amérique, menace à la paix et à la sécurité". Nous sommes absolument certains que l'Assemblée générale ne pourra manquer de prendre en considération tous ces faits et nous espérons qu'en conformité avec les principes et les buts assignés à cette organisation par la Charte elle-même, elle votera en faveur de l'inscription de ladite question à l'ordre du jour de la onzième session de l'Assemblée générale.

149. M. ULLRICH (Tchécoslovaquie) [traduit de l'anglais] : Le Bureau ayant recommandé à l'Assemblée générale de ne pas inscrire à l'ordre du jour de la présente session la question intitulée "Les actes agressifs des Etats-Unis d'Amérique, menace à la paix et à la sécurité", l'Assemblée se trouve placée devant une décision grave et lourde de conséquences.

150. L'opinion mondiale suit avec une vive inquiétude l'évolution de la situation actuelle. Elle sait que, par suite des événements de l'automne dernier en particulier, la situation a empiré et la tension internationale a augmenté. Cette aggravation de la situation internationale est due à l'activité accrue des milieux impérialistes qui, dirigés par les Etats-Unis d'Amérique, sont hostiles à l'idée d'une coexistence pacifique. Ils ont de nouveau recours, tout à fait ouvertement, à la politique de force qui consiste à intensifier la "guerre froide". Ils refusent d'accepter la solution de questions internationales controversées par voie de négociations et ils persistent au contraire à vouloir imposer au monde leurs propres solutions fondées sur la force.

151. L'aggravation de la situation internationale a été mise en lumière, dans toute son acuité, par l'agression ouverte du Royaume-Uni, de la France et d'Israël contre l'Egypte, par l'ampleur et l'accroissement des menées subversives des forces impérialistes qui se sont manifestées par exemple lors de la préparation du soulèvement contre-révolutionnaire en Hongrie, et, plus récemment, lors de la mise au point de nouveaux plans qui tendent à l'asservissement colonialiste des pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient.

152. Ces faits sont extrêmement alarmants. Ils rendent plus difficile la recherche d'une solution pacifique des problèmes internationaux et compromettent toutes les mesures encourageantes qui pourraient contribuer à réduire la tension internationale. La politique qui tend à prolonger la "guerre froide", la création de bases militaires sur le territoire d'autres Etats, la stratégie fondée sur l'emploi de la puissance destructrice des bombes atomiques et des bombes à l'hydrogène — tout cela constitue une très grave menace pour la paix mondiale.

153. Dans ces conditions, la tâche essentielle de l'Organisation des Nations Unies est d'examiner très sérieusement et de façon tout à fait positive les causes qui sont à l'origine de cette aggravation de la situation internationale et de rechercher tous les moyens qui peuvent permettre de supprimer ces causes. Le fait que la présente session de l'Assemblée générale touche à sa fin ne doit pas nous empêcher d'examiner une question aussi grave. C'est précisément au cours de ces dernières semaines que se sont accumulées les preuves de menées agressives qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales. La délégation tchécoslovaque estime que, d'ici la fin de la présente session, l'Assemblée générale

doit prendre des mesures en vue d'améliorer les relations entre les Etats et de contribuer ainsi à consolider la paix. La proposition présentée par l'URSS [A/3530] mérite de retenir toute l'attention de l'Assemblée générale.

154. Le peuple tchécoslovaque, comme tous les autres peuples pacifiques du monde, suit avec une vive anxiété le redoublement d'activité des forces impérialistes qui met en danger la paix et la sécurité du monde et crée de nouveaux foyers de troubles constituant une menace de guerre.

155. En tant que voisin immédiat de l'Allemagne, la Tchécoslovaquie ne saurait négliger le fait que les milieux dirigeants des Etats-Unis, appuyés par d'autres puissances occidentales, sont en train de reconstituer le potentiel militaire de l'Allemagne occidentale, d'encourager les efforts de revanche et de préparer la Wehrmacht ressuscitée à devenir la troupe de choc la plus importante dans la lutte contre l'Union soviétique et contre les pays du camp socialiste.

156. Il existe sur le territoire de l'Allemagne occidentale un vaste réseau de bases militaires américaines où sont entreposées des armes atomiques américaines. En outre, on prend actuellement des mesures qui permettront à l'Allemagne occidentale de produire elle-même des engins de destruction massive. Le pouvoir de l'ancienne armée hitlérienne est reconstitué; l'état-major général tristement célèbre, dont les anciens généraux nazis peuvent désormais faire partie, est en voie de réorganisation. La Wehrmacht reconstituée va devenir l'élément essentiel des forces d'agression de l'alliance de l'Atlantique nord sur le continent européen. L'opinion mondiale a appris avec une répugnance et une indignation non dissimulées que le commandement des forces terrestres de l'OTAN avait été confié au général hitlérien Speidel.

157. Nous n'avons pas oublié le rôle important que l'industrie lourde et l'industrie des armements de la Ruhr ont joué dans l'avènement du fascisme en Allemagne et dans le déclenchement de l'agression hitlérienne. Ces industries ont financé le parti nazi et l'ont porté au pouvoir; elles ont armé les troupes hitlériennes et ont poussé à la deuxième guerre mondiale, qui avait pour but de dépouiller et de réduire en esclavage les nations européennes. Ces industries, dont le rôle est si important pour le réarmement de l'Allemagne occidentale, sont reconstituées grâce à une aide américaine massive. Aujourd'hui, comme avant la deuxième guerre mondiale, l'économie de l'Allemagne occidentale est aux mains de ces 300 monopoles qui ont activement aidé Hitler à atteindre ses objectifs.

158. La remilitarisation de l'Allemagne, œuvre des milieux dirigeants américains, constitue une grave menace pour la paix et la sécurité mondiales. Les nations européennes sont plus conscientes que jamais du fait qu'elles risquent à nouveau d'être victimes de l'expansion allemande, et elles demandent instamment qu'il soit mis fin à cette politique, qui fait peser une menace de destruction et de dévastation sur l'humanité tout entière.

159. Il est parfaitement naturel que le peuple tchécoslovaque suive avec la plus grande attention et la plus vive inquiétude la remilitarisation de l'Allemagne occidentale. L'évolution actuelle de l'Allemagne occidentale, qui rappelle fâcheusement celle de ce pays avant la deuxième guerre mondiale, ne peut être passivement tolérée par des pays qui ont subi dans leur chair les amères conséquences du militarisme agressif de l'Allemagne. La Tchécoslovaquie, une des premières victimes

de l'agression hitlérienne, a moralement le droit et aussi le devoir de mettre le monde en garde contre le danger de laisser se renouveler les amères expériences du passé.

160. Nous avons assisté dernièrement à une recrudescence des mesures militaires d'agression prises à l'intérieur du bloc de l'Atlantique nord et d'autres alliances agressives dirigées par les Etats-Unis. Depuis des années, nous assistons à une course accélérée aux armements dans les pays du bloc de l'Atlantique nord, qui est la plus importante des alliances agressives dirigées contre les pays socialistes et dont on se sert ouvertement à l'heure actuelle pour préserver et restaurer le système colonial. Les membres de l'OTAN, depuis sa création il y a sept ans, ont consacré plus de 364 milliards de dollars à la course aux armements, ce qui ne prouve certainement pas le caractère pacifique ou défensif de cette alliance.

161. Des unités américaines spéciales, équipées d'armes atomiques, sont stationnées à proximité de la frontière tchécoslovaque, dans les bases militaires d'Allemagne occidentale, comme sur le territoire d'un grand nombre d'autres Etats. Grâce à ces mesures, les Etats-Unis entendent faire peser la menace de guerre atomique sur le territoire d'autres Etats. Les renseignements établissant que le réseau des bases militaires américaines sur le territoire d'Etats étrangers continue à s'étendre et que les bases militaires existantes sont améliorées et modernisées nous semblent tout aussi alarmants.

162. Le dispositif militaire des Etats-Unis a été rapidement mis au point, notamment ces derniers temps. Ce dispositif se fonde sur la prétendue stratégie américaine mondiale et sur la notion de guerre atomique. Les milieux bellicistes américains refusent d'accepter l'interdiction des armes de destruction massive. Leurs plans militaires dépendent de ces armes et en supposent une large utilisation. En 1954, l'amiral Arthur W. Radford, président du Comité des chefs d'état-major américains, a déclaré que les armes atomiques avaient déjà pris la place des armements de type classique dans l'équipement des forces américaines et que les armes atomiques devaient être utilisées simplement comme une nouvelle sorte d'explosifs.

163. Je me bornerai à citer quelques faits survenus ces derniers jours. Le 10 février 1957, on a publié certains renseignements sur l'état d'avancement des travaux de construction de ce que les Américains appellent le "poste-clé du réseau mondial des bases situées en territoire étranger", à savoir la base de Rota, sur la côte d'Andalousie, en Espagne. On entreprend actuellement de doter cette base d'installations qui pourront être utilisées par les bombardiers atomiques les plus lourds; 3.000 soldats américains seront cantonnés dans la base de Rota en 1959. La construction de bases militaires en vue du bombardement atomique des pays socialistes revêt une ampleur qui se manifeste par le fait qu'en Espagne seulement, le United States Strategic Air Command fait construire actuellement quatre bases nouvelles.

164. Le même jour, une autre nouvelle nous parvenait de l'autre côté du globe — du Brésil. Une base de contrôle pour engins intercontinentaux autoguidés est en cours de construction dans ce pays, de même que d'autres bases militaires destinées à assurer les communications militaires avec l'Europe et le Moyen-Orient.

165. Le danger que comportent la construction et la multiplication de bases militaires américaines sur le territoire d'Etats étrangers se trouve accru par les nouveaux préparatifs de guerre atomique, à partir de ces

bases, auxquels procèdent les Etats-Unis. Au début de cette année, on a rendu publics des plans qui prévoient le stationnement de forces américaines, équipées d'armes atomiques, dans les bases militaires américaines situées à l'étranger. Il existe déjà des plans concrets pour le stationnement d'unités atomiques en Europe occidentale, en Turquie, en Iran et au Japon. Il est incontestable que les mesures ainsi prises par le Gouvernement des Etats-Unis accroissent le danger de guerre atomique.

166. La stratégie du Gouvernement des Etats-Unis, qui se fonde sur l'emploi d'armes atomiques contre les pays socialistes, se manifeste aussi dans les nouvelles mesures prises dans le cadre d'alliances agressives telles que l'OTAN, l'Organisation du Traité pour la défense collective de l'Asie du Sud-Est [OTASE] et le Pacte de Bagdad; l'OTAN a décidé d'ajouter des armes atomiques à l'équipement de ses unités. L'interview que le général Lauris Norstad, commandant suprême des forces alliées en Europe, a accordée à la revue *U. S. News & World Report*, le 30 novembre 1956, indique bien l'ampleur des préparatifs de guerre atomique auxquels se livrent les Etats-Unis; le général Norstad a déclaré qu'il était impossible de dissocier les unités atomiques des unités non atomiques, qu'il n'existait pas de détachements militaires spéciaux équipés exclusivement d'armements de type classique, et que l'on préparait toutes les unités aux opérations d'une guerre atomique.

167. Le Gouvernement des Etats-Unis entretient une tension constante en Extrême-Orient et y fait peser la menace d'un conflit armé. Malgré l'échec de leur aventure militaire en Corée, les Etats-Unis n'ont pas abandonné leurs visées agressives contre la République populaire démocratique de Corée et contre les pays voisins, en particulier contre la République populaire de Chine, comme le prouvent les efforts continus des Etats-Unis en vue d'empêcher un règlement pacifique en Corée et au Viet-Nam, et aussi le maintien et l'expansion de toute une chaîne de bases militaires dans cette région. Nous venons d'apprendre qu'une base nouvelle importante est en cours de construction dans l'île de Taiwan et que l'on agrandit les bases d'Okinawa.

168. La situation dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient est devenue grave. Au lieu de travailler au rétablissement d'une situation normale dans cette région après l'attaque perfide déclenchée par le Royaume-Uni, la France et Israël, le Gouvernement des Etats-Unis a rendu publics, au cours de cette année, des plans qui ne sont rien d'autre qu'un programme d'ingérence directe dans les affaires intérieures des Etats souverains de la région, un programme d'asservissement politique et économique des nations du Proche-Orient et du Moyen-Orient. Les milieux capitalistes américains, profitant de l'affaiblissement de la position du Royaume-Uni et de celle de la France, cherchent à imposer leur domination sur cette région du monde et à priver de leur indépendance un certain nombre de pays qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies.

169. La "doctrine Eisenhower", formulée par le Président des Etats-Unis d'Amérique le 5 janvier 1957, constitue une nouvelle menace non seulement pour la paix et la sécurité de cette région, mais aussi pour celles du monde entier. En vertu de cette doctrine, le Gouvernement des Etats-Unis se propose d'installer un vaste réseau de bases militaires dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient. La presse américaine mentionne à ce sujet le stationnement, dans lesdites bases, d'unités

atomiques spéciales, chargées de renforcer la défense de cette région contre le prétendu "danger communiste".

170. Ce plan ne peut être exécuté que grâce à l'asservissement politique et économique de tous les Etats de la région. C'est pourquoi la doctrine Eisenhower s'accompagne d'un programme dit d'assistance économique. Ce programme n'est pas sans rappeler l'aide accordée à l'Europe occidentale au titre du plan Marshall, de sinistre mémoire, qui n'était rien d'autre qu'un plan d'ingérence flagrante et de domination économique, incompatible avec le développement économique indépendant de ces pays, qui aboutit en définitive à leur asservissement économique et politique total.

171. Si l'on se rapporte à la Charte des Nations Unies, la doctrine Eisenhower constitue une violation grossière des principes fondamentaux sur lesquels a été fondée et s'appuie l'Organisation. Les plans qui sont à la base de cette doctrine méconnaissent les prérogatives de l'Organisation des Nations Unies. Les Etats-Unis s'arrogent la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité dans cette région, alors qu'aux termes de la Charte cette responsabilité incombe exclusivement au Conseil de sécurité.

172. La doctrine Eisenhower est contraire aux Articles 52 et 53 de la Charte concernant la défense régionale. Elle vise à soumettre des Etats de cette région à l'influence exclusive des Etats-Unis — que des milliers de kilomètres en séparent. Elle est incompatible avec les principes de coexistence pacifique et de coopération amicale entre Etats qui sont les bases mêmes sur lesquelles repose l'Organisation des Nations Unies.

173. Afin de détourner l'attention de l'opinion mondiale des plans américains visant à placer sous un nouveau joug colonial les nations arabes du Proche et du Moyen-Orient, la doctrine Eisenhower proclame que l'assistance américaine est destinée à protéger les Etats de cette région contre le prétendu "danger communiste". Ce n'est pas la première fois que les milieux impérialistes américains se servent de pareils prétextes pour camoufler leurs visées expansionnistes. Les politiciens de Washington emploient l'épouvantail du "communisme" selon leur bon plaisir, et donnent aux termes "agression communiste" le sens qui leur convient, en fonction des objectifs qu'ils se proposent. A ce propos, il convient de rappeler que, lors de la conclusion du pacte d'agression de Manille — l'OTASE — les Etats-Unis ont formulé une réserve précisant qu'aux fins du traité, le mot "agression" devait s'entendre au sens d'"agression communiste" seulement.

174. Ces tactiques des milieux impérialistes qui cherchent à donner le change sur leurs intentions agressives en agitant l'épouvantail du "danger communiste" ne sont que trop connues. Il n'en est que plus grotesque de voir les Etats-Unis employer ces méthodes dans le cas de la situation au Moyen-Orient. Nulle falsification des faits ne peut ici tromper personne sur l'origine véritable du danger d'agression. Nous sommes en présence d'une agression des alliés des Etats-Unis, de leurs principaux associés dans le bloc de l'OTAN, agression que l'Organisation des Nations Unies et l'opinion internationale ont appelée par son nom et condamnée comme telle. On ne saurait réussir à mettre sur le compte d'autres pays la responsabilité de l'agression anglo-franco-israélienne. L'agression contre l'Egypte n'est pas terminée; les troupes des agresseurs se trouvent encore sur le sol égyptien. Dans un tel contexte, parler, comme le font les Etats-Unis, d'un danger d'agression que courraient les nations arabes du fait des pays socialistes

est vraiment un chef-d'œuvre de calomnie, dont le but est de détourner l'attention de la réalité. Chacun sait que ce sont les pays socialistes qui se sont montrés les vrais amis des nations arabes au moment de l'épreuve.

175. La doctrine Eisenhower marque une nouvelle étape dans la longue lutte des monopoles américains pour la domination mondiale. C'est en outre un programme dangereux qui complique la situation internationale et ouvre de nouvelles possibilités pour la préparation d'une guerre mondiale.

176. Cette doctrine relative au Proche-Orient et au Moyen-Orient — qui envisage l'utilisation des forces armées des Etats-Unis dans ces régions — a été désapprouvée non seulement par l'opinion internationale, mais par le public américain lui-même. Ce danger a fait l'objet d'avertissements de la part d'hommes politiques éminents aux Etats-Unis. C'est ainsi que le sénateur Estes Kefauver a dit de ce plan, le 6 janvier 1957: "S'il était adopté, il pourrait mener à une troisième guerre mondiale".

177. Il est hors de doute que les efforts des milieux dirigeants américains pour créer au Proche et au Moyen-Orient un nouveau foyer de tension internationale accrue représentent une menace grave pour la paix.

178. Les intentions agressives du Gouvernement des Etats-Unis apparaissent dans le budget de 1957-1958. Les chiffres qui ont été publiés démontrent que le Gouvernement des Etats-Unis accélère la course aux armements et poursuit sa politique de "position de force" — politique de menaces et de chantage. Par rapport à l'an passé, les crédits directement affectés aux armements ont augmenté de deux milliards de dollars; ils constituent 63 pour 100 de toutes les dépenses prévues au budget. On tente de justifier l'accroissement des dépenses militaires en alléguant que "la puissance militaire des Etats-Unis est le rempart de la paix et de la liberté internationales". Que peuvent contenir ces mots sinon une nouvelle confirmation de la politique de "position de force" — politique d'ingérence et de domination mondiale?

179. La délégation tchécoslovaque partage les inquiétudes que nous venons d'entendre exprimer quant aux conséquences des agissements agressifs des Etats-Unis. L'attitude de ce pays, telle que la font apparaître ces actes, n'est pas fondée sur la recherche d'une coopération mutuelle dans l'intérêt du maintien de la paix, mais sur une politique d'antagonisme entre Etats — ce qui ne peut aboutir qu'à aggraver la tension internationale et à accroître le risque d'une nouvelle guerre.

180. Nous sommes chaque jour plus convaincus que la lutte pour le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales est la tâche la plus sérieuse qui nous incombe à l'heure actuelle. L'Organisation des Nations Unies doit donc tout faire pour contribuer à la réalisation de cet objectif. Etant donné les actes agressifs que multiplient les Etats-Unis d'Amérique, surtout depuis quelque temps, il importe au plus haut point que l'Assemblée générale consacre son attention à ces questions avec toute l'urgence nécessaire.

181. La délégation tchécoslovaque ne peut donc pas approuver la recommandation du Bureau [A/3533]. Elle appuie sans réserve la demande de l'Union soviétique [A/3530] tendant à ce que la question intitulée "Les actes agressifs des Etats-Unis d'Amérique, menace à la paix et à la sécurité" soit inscrite à l'ordre du jour de la onzième session de l'Assemblée générale et examinée sans délai.

182. M. NASE (Albanie) : La délégation de la République populaire d'Albanie exprime son profond regret de constater que le Bureau n'a pas recommandé d'inscrire à l'ordre du jour de la onzième session de l'Assemblée générale la question proposée par la délégation de l'Union soviétique et intitulée "Les actes agressifs des Etats-Unis d'Amérique, menace à la paix et à la sécurité".

183. L'aggravation de la situation internationale actuelle, causée par la politique agressive des Etats-Unis d'Amérique, inquiète vivement les peuples pacifiques du monde entier et crée un problème urgent qui revêt une importance primordiale et mérite d'être examiné sans retard par l'Organisation des Nations Unies.

184. En effet, notre organisation ne peut pas méconnaître la gravité de l'état des relations internationales à l'heure présente. Elle doit y attacher toute son attention. Les principes et les buts sur lesquels repose notre organisation nous le commandent. Il est du devoir de l'Organisation des Nations Unies de faire une évaluation réelle de cette situation, de déterminer les responsables de la présente tension internationale et de chercher à y remédier.

185. A la suite de nombreuses défaites de l'impérialisme en Asie et en Afrique, dans cette période de décomposition du système colonial, les milieux influents des Etats-Unis d'Amérique, persistant à tout prix dans leur politique d'hégémonie mondiale, déploient tous leurs efforts en vue d'envenimer les relations internationales, de renouveler et de pousser en avant leur politique de la "guerre froide" et de la psychose de guerre, d'intensifier la course aux armements et de préparer par tous les moyens la troisième guerre mondiale.

186. La course aux armements sans précédent, la formation d'un système de blocs agressifs, l'intensification des mesures militaires d'agression dans le cadre de ces blocs, la création d'un réseau de bases américaines aux abords des pays du camp socialiste, y compris les dernières mesures consistant à installer sur les territoires d'autres Etats de grandes unités tactiques américaines pourvues d'armements atomiques, l'activité subversive et d'espionnage dirigée contre les pays du camp socialiste, ainsi que d'autres mesures de la même nature, voilà ce qui forme le contenu de la politique de la "position de force" des Etats-Unis d'Amérique.

187. Dans cette politique belliciste, dans cette politique de préparation d'une conflagration mondiale, les Etats-Unis d'Amérique ne sont pas seuls. Ils ont des partenaires comme le Royaume-Uni et la France, ainsi que d'autres partenaires occidentaux qui font partie des blocs agressifs. Mais les Etats-Unis d'Amérique sont à la tête de tous ces blocs, et ils tiennent à ce rôle.

188. En effet, la politique extérieure d'après-guerre des Etats-Unis, politique qui devient chaque jour plus agressive, vise essentiellement deux objectifs : l'isolement et la liquidation par la violence du camp du socialisme et la domination mondiale de l'impérialisme américain.

189. Bien que les milieux dirigeants des Etats-Unis préfèrent camoufler cette politique d'hégémonie mondiale, le message du président Eisenhower du 10 janvier 1957 constitue un aveu très éloquent à cet égard : "Nos engagements, nos propres intérêts éclairés, notre caractère national nous font un devoir d'assumer un grand rôle dans les affaires mondiales, le rôle d'un vigoureux leadership."

190. Et ce n'est pas par hasard qu'un tel éclaircissement de la politique extérieure américaine est justement donné dans le message présidentiel concernant le programme américain sur le Proche-Orient et le Moyen-Orient. En effet, la fameuse doctrine Eisenhower-Dulles n'est qu'une manifestation, pour une zone déterminée, de cette politique générale de domination mondiale des monopoles américains.

191. Le programme américain concernant le Proche-Orient et le Moyen-Orient ne fait que traduire la prétention de continuer une seule et même politique, à savoir le nouveau partage du monde capitaliste par le passage sous la domination américaine des possessions et zones d'influence anglaise et française, politique mise en œuvre après la deuxième guerre mondiale.

192. La doctrine Eisenhower, qui, pour atteindre ses objectifs, prévoit jusqu'à l'utilisation des forces armées américaines, n'est qu'une nouvelle forme d'expansion colonialiste et fait partie des plans agressifs des Etats-Unis contre l'Union soviétique et les démocraties populaires. Le message présidentiel ne fait aucun mystère à cet égard, puisqu'il parle de l'importance stratégique et économique de la région : "Le Moyen-Orient est la porte entre l'Eurasie et l'Afrique. Pres de deux tiers des réserves mondiales de pétrole connues à ce jour s'y trouvent." Ainsi, de l'aveu même des auteurs de ce plan, bien que le message présidentiel parle de "la menace du communisme international" et du "péril soviétique", il s'agit en réalité d'asservir les pays du Moyen-Orient, et de mettre la main sur les sources de matières premières, les communications et les points stratégiques. Nul n'ignore que les Etats du Proche-Orient et du Moyen-Orient ne sont nullement menacés par l'Union soviétique et les autres pays du camp socialiste.

193. Il convient de tenir compte aussi du fait que, selon cette doctrine, l'aide américaine ne sera accordée qu'aux Etats qui "ont des gouvernements qui se sont expressément consacrés au maintien de l'indépendance et à la résistance aux activités subversives". Cela ne laisse donc aucun doute sur les intentions véritables. C'est là une ingérence brutale dans les affaires intérieures du Moyen-Orient, c'est là une violation flagrante de la Charte des Nations Unies qui, aux termes mêmes de l'Article 2, paragraphe 7, interdit d'intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat.

194. L'opinion mondiale, y compris les peuples pacifiques des pays arabes, condamne résolument cette prétendue doctrine comme une politique agressive d'asservissement impérialiste. C'est ce dont témoigne, entre autres, l'hebdomadaire politique égyptien *Rose El Youssef* :

"Le nouveau plan Eisenhower ne tend pas au monde un rameau d'olivier. Au contraire, ce plan vise à établir la domination américaine sur le Moyen-Orient avec l'aide du dollar et des armes. Il est contraire à la Charte des Nations Unies et constitue une atteinte à l'indépendance des pays de cette région. Le plan Eisenhower s'inspire de la vieille politique américaine du "sucre et du bâton", qui a échoué il y a longtemps."

195. Selon le journal français *Combat*, dans le Proche-Orient a lieu "la grande relève", et les Etats-Unis essaient "de combler le vide laissé par la disparition totale de l'influence de Londres et de Paris dans les pays où elle était séculairement implantée".

196. Au Royaume-Uni, un membre du Parlement britannique, M. Zilliacus, déclare notamment, dans sa lettre au *Manchester Guardian* :

"Tout cela n'est autre chose que le retour à la "guerre froide", qu'une tentative de continuer la politique anglaise et française qui a lamentablement échoué au Moyen-Orient, politique à causé de laquelle les Américains ont essuyé un fiasco en Extrême-Orient, et nous tous en Europe."

197. Même aux Etats-Unis, l'opinion a condamné la doctrine Eisenhower. Le sénateur Kefauver, en soulignant le caractère agressif de cette doctrine, a déclaré, le 6 janvier 1957, qu'elle lui paraissait être "un programme chargé de dynamite" et qu'il ne voulait pas la soutenir.

198. Ainsi donc, l'opinion, aussi bien aux Etats-Unis que dans le monde entier, s'est rendu compte du caractère colonialiste et des conséquences graves que comporte cette doctrine pour les peuples souverains du Moyen-Orient et pour la cause de la paix dans le monde.

199. La doctrine Eisenhower, doctrine d'agression, de violation de la Charte et d'inégalité internationale, n'est qu'un nouvel épisode de la décomposition du système colonial. C'est une doctrine fondée sur la calomnie et le camouflage. Les Etats souverains du Moyen-Orient en ont conscience et ne s'y laisseront pas prendre.

200. Je me suis permis de m'étendre un peu sur cette question importante car l'Albanie est un pays méditerranéen et mon gouvernement considère avec une attention particulière ce plan agressif des Etats-Unis au Proche-Orient et au Moyen-Orient, région voisine de l'Europe du Sud-Est dont fait partie mon pays.

201. Dans la mise en œuvre de leurs plans d'agression et d'asservissement des peuples, les Etats-Unis d'Amérique s'appuient fermement sur les pactes militaires, tels que l'OTAN et l'OTASE. Les dirigeants de la politique extérieure des Etats-Unis, tout en parlant du développement des "aspects non militaires" de l'OTAN, s'évertuent toujours davantage à élargir considérablement son activité militaire. On procède à la révision de la stratégie atlantique, qui est de plus en plus adaptée aux conditions d'une guerre nucléaire où le principal rôle incombe aux armes nouvelles et, avant tout, à l'arme nucléaire.

202. Les généraux américains qui commandent à l'OTAN prennent toutes sortes de mesures en vue d'un nouvel élargissement du réseau des bases militaires. Le général Cortlandt Van Rensselaer Schuyler, chef d'état-major du commandement suprême allié en Europe [SHAPE], a déclaré que l'OTAN aurait en tout 250 aérodromes.

203. Les pays membres de l'OTAN organisent de nombreuses manœuvres militaires, y compris des exercices atomiques. D'importantes manœuvres ont eu lieu fin septembre 1956. Elles se déroulaient dans tous les territoires alliés en Europe, de la Norvège à la Turquie. Une des particularités a été le déploiement des forces aériennes tactiques des Etats-Unis qui se dirigeaient des aérodromes américains vers les bases en France, en Italie du Nord et en Allemagne occidentale. Une importance de premier ordre est accordée actuellement au plan de répartition sur les territoires d'autres Etats de grandes unités spéciales américaines pourvues d'armements atomiques.

204. Dans leurs plans agressifs, les Etats-Unis d'Amérique accordent un intérêt particulier à la remilitarisation accélérée de l'Allemagne occidentale en créant

une grande armée équipée de l'armement le plus moderne et commandée par des généraux et officiers hitlériens. On est arrivé à ce point que des généraux hitlériens, qui servent dans les forces armées de l'OTAN, commandent non seulement les armées de l'Allemagne occidentale mais également celles du Royaume-Uni et de la France. Selon une annonce du Ministère de la défense de l'Allemagne occidentale, uniquement dans la dernière période, 13.000 ex-officiers SS hitlériens ont répondu à l'appel de ce ministère et se sont enrôlés dans l'armée de l'OTAN. N'est-ce pas là une voie très dangereuse qui menace sérieusement la paix en Europe et dans le monde?

205. Les revanchards de l'Allemagne occidentale, oubliant les leçons de l'histoire récente, ont déjà commencé à manifester avec hystérie leurs visées agressives. Les Etats-Unis sont principalement responsables de cette situation.

206. L'Union soviétique et les démocraties populaires n'ont jamais cessé leurs efforts en vue d'une véritable solution du problème du désarmement. C'est ce dont témoignent les mesures concrètes adoptées dans les pays socialistes concernant la réduction des forces armées et des armements ainsi que la réduction des budgets militaires. Les Etats-Unis non seulement ont élevé une série d'obstacles artificiels pour la solution de ce problème, mais sont allés en augmentant leur budget militaire qui atteint cette année des proportions sans précédent en temps de paix. Aujourd'hui, les Etats-Unis dépensent, pour les armements, plus qu'ils n'ont dépensé dans les années de la dernière guerre.

207. L'ingérence dans les affaires intérieures des pays socialistes et l'activité subversive sont une autre caractéristique de la politique extérieure des Etats-Unis. Les Etats-Unis ont proclamé la prétendue "politique de libération" dirigée contre les pays socialistes. Depuis quelques années cette doctrine est à la base de la politique des Etats-Unis dans ses relations avec l'Union soviétique et les démocraties populaires. En vue de subvenir aux frais de l'activité subversive dans les pays socialistes, les Etats-Unis d'Amérique ont dépensé, dans les dernières années, plus de 600 millions de dollars.

208. L'Union soviétique, la République populaire de Chine et les autres démocraties populaires, dont fait partie mon pays, ont toujours poursuivi une politique fondée sur les principes de la coexistence et de la collaboration internationale. L'Union soviétique a fait une série de propositions successives en vue d'adopter des mesures concrètes pour la solution par la négociation des problèmes internationaux en suspens. Le principe de base de la politique extérieure des pays socialistes, c'est le maintien et la consolidation de la paix, la coexistence pacifique et la collaboration amicale entre les nations sur la base de l'égalité souveraine et de l'intérêt réciproque.

209. Inspiré de ce principe, le Gouvernement de la République populaire d'Albanie a développé une politique de paix et de bon voisinage et n'a épargné aucun effort en vue de contribuer, dans la mesure de ses possibilités, à la cause commune de la paix et de l'amitié entre les peuples.

210. Nous avons toujours considéré de notre devoir de dire la vérité sur le danger que constitue pour la paix mondiale la politique aggressive des milieux dirigeants des Etats-Unis d'Amérique. Certaines délégations ont trouvé facile de nous accuser de poursuivre des buts de propagande lorsque nous relevons la vérité des faits qui prouvent la politique aggressive des milieux impérialistes

américains. Nous sommes habitués à ces accusations et cela ne nous empêchera pas de dire et de répéter la vérité tant que ce sera nécessaire.

211. En tenant compte des faits exposés ci-dessus, ma délégation estime indispensable que la question proposée par la délégation de l'Union soviétique soit inscrite à l'ordre du jour de la présente session, afin que l'Assemblée générale puisse l'examiner et contribuer de son mieux à empêcher les Etats-Unis d'Amérique de poursuivre leur politique agressive, en vue de prévenir, de la part des Etats-Unis, de nouveaux actes qui aggravent davantage la situation internationale et préparent la voie à la guerre la plus terrible qu'ait jamais connue l'humanité.

212. Dans ces conditions, la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies revêt une importance particulière pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément aux grands buts inscrits dans le préambule de la Charte, "préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances".

213. Nous espérons que l'Assemblée générale ne suivra pas la recommandation du Bureau, qui serait lourde de conséquences pour l'avenir même de l'humanité et mettrait en jeu le prestige et l'autorité de l'Organisation.

214. M. KISSELEV (République socialiste soviétique de Biélorussie). [*traduit du russe*] : Le Gouvernement de l'Union soviétique a estimé qu'il était de son devoir d'appeler l'attention de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies sur les actes agressifs des Etats-Unis d'Amérique qui menacent la paix et la sécurité.

215. La demande de l'Union soviétique [4/3530] procède d'un examen approfondi et d'une étude prolongée de la situation internationale. Malheureusement, le Bureau a rejeté cette demande à la majorité des voix et a recommandé à l'Assemblée de ne pas inscrire à l'ordre du jour de la onzième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies la question intitulée "Les actes agressifs des Etats-Unis d'Amérique, menace à la paix et à la sécurité". Les membres du Bureau qui ont voté contre l'inscription de cette question à l'ordre du jour ont affirmé, en substance, pour expliquer leur vote, que l'Union soviétique poursuivait des fins de "propagande" en présentant cette demande.

216. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique, M. Wadsworth, qui a pris la parole tout à l'heure, a tenté de prouver, lui aussi, que l'Union soviétique soulevait cette question pour des raisons de propagande. Chaque fois que l'Union soviétique soumet à l'Organisation des Nations Unies des questions qui intéressent la paix et la sécurité de tous les peuples, on voit réapparaître ce même motif usé et on lui impute des intentions de propagande.

217. Le mot "propagande" ne suffit pas à cacher les faits, et les faits montrent que les Etats-Unis d'Amérique font des préparatifs d'une ampleur sans précédent en vue d'une guerre atomique, et qu'ils installent à cet effet, dans toutes les parties du monde, des bases aériennes et des dépôts d'armes atomiques. Les forces terrestres, aériennes et navales des Etats-Unis d'Amérique reçoivent un entraînement orienté vers l'offensive et l'emploi des armes nucléaires. On crée de nouveaux types de bombes d'une capacité destructrice toujours plus grande, on les stocke en quantités croissantes et l'on développe la production de tous les types d'armes de destruction massive.

218. Les milieux dirigeants des Etats-Unis d'Amérique ne se contentent pas de s'opposer à l'interdiction des armes atomiques et des armes à l'hydrogène; ils ont commencé à exécuter un plan qui vise à créer et à installer sur le territoire d'autres Etats des formations militaires spéciales équipées d'armes atomiques. Des personnalités politiques et militaires américaines déclarent ouvertement leur intention d'employer sans restriction les armes atomiques et les armes à l'hydrogène. La volonté d'hégémonie mondiale, les rêves d'expansion et d'agression, s'affichent au grand jour.

219. Les représentants, réunis ici, des Etats de l'Europe occidentale, de l'Asie et de l'Afrique feraient bien de réfléchir sérieusement — au lieu de se réfugier dans le silence — au fait que les nouveaux plans de guerre (de guerre atomique) élaborés par les Etats-Unis d'Amérique ont pour but de détourner des Etats-Unis l'essentiel de la riposte et font ainsi peser une grave menace de représailles atomiques sur les peuples des pays où l'on propose d'installer des formations atomiques américaines. Telle est la vérité.

220. Le Gouvernement des Etats-Unis a adopté une politique qui tend à aggraver encore la situation dans le Proche-Orient et le Moyen-Orient. La "doctrine Eisenhower", proclamée récemment, et qui tend à intervenir brutalement dans les affaires intérieures des pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient, indique-t-elle autre chose que des intentions agressives de la part des milieux dirigeants des Etats-Unis?

221. Sans aucun doute, la majorité des Etats du monde désire une réduction de la tension internationale et souhaite voir mettre un terme à la politique de la "guerre froide". Or les milieux dirigeants des Etats-Unis d'Amérique mènent une politique destinée à aggraver la situation internationale, à intensifier la "guerre froide", à envenimer les relations entre certains Etats, ce qui accroît encore les risques d'une nouvelle guerre.

222. Dans le développement des relations internationales, l'étape actuelle revêt une importance et une gravité particulières. Nous savons tous parfaitement que les peuples ont soif de paix et haïssent profondément la guerre. Notre devoir est de travailler au règlement des questions internationales en suspens et d'aider à la solution pacifique de tous les conflits internationaux, en nous fondant sur le respect des droits souverains de tous les peuples. En même temps, nous ne devons pas nous cacher que des forces dirigées vers la guerre et l'agression agissent dans le monde à côté des forces pacifiques. Il faut dire ouvertement que les forces réactionnaires des Etats-Unis d'Amérique mènent une politique de "guerre froide" et s'efforcent de résoudre les questions internationales en partant d'une "position de force".

223. Le peuple biélorusse, comme les autres peuples pacifiques, tient essentiellement à éviter toute nouvelle aggravation de la situation internationale. Le peuple biélorusse, qui a subi l'occupation par les armées hitlériennes, ne veut pas que l'humanité soit jetée, une fois de plus, dans le gouffre d'une nouvelle guerre mondiale. Dans le monde entier, le peuple attend avec impatience que la tension se relâche et que la menace d'une nouvelle guerre mondiale soit écartée.

224. Nous regrettons que les principaux problèmes internationaux n'aient pas encore reçu de solution au sein de l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation s'est trop souvent livrée à des débats stériles sur des questions qui n'ont rien à voir avec le maintien de la paix. Les articles de la Charte destinés à défendre et

à renforcer la paix et la sécurité dans le monde entier ne sont pas encore appliqués.

225. Nous avons vu comment la délégation des Etats-Unis, profitant d'une majorité automatique, a fait échouer une série de propositions capitales destinées à consolider la paix, et a même essayé de couvrir du drapeau des Nations Unies la guerre d'agression et d'extermination dirigée contre la population paisible de la Corée.

226. L'Organisation des Nations Unies n'a pas pu résoudre des problèmes graves tels que le désarmement, l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive, ainsi que plusieurs autres questions importantes.

227. La politique de la "position de force" du Gouvernement des Etats-Unis et ses conséquences, l'orientation vers la guerre, la course aux armements, la militarisation de l'économie et l'interruption artificielle des échanges commerciaux profitables entre l'Ouest et l'Est ont mis certains Etats, notamment en Europe occidentale, dans une situation difficile. Il n'est pas étonnant que, même dans les pays de l'OTAN, les peuples insistent de plus en plus pour que les gouvernements modifient leur politique et la rendent conforme aux intérêts nationaux de ces pays. Les peuples refusent leur confiance aux gouvernements qui veulent aggraver la situation internationale par une politique d'aventure. La population des pays occidentaux entraînés dans la "guerre froide" est lasse de payer des impôts élevés et de vivre dans l'inquiétude perpétuelle du lendemain.

228. Dans tous les pays, les peuples épris de paix exigent un règlement pacifique des questions litigieuses en suspens par la voie de négociations entre les Etats et surtout entre les grandes puissances. Il faut dire, à ce propos, que les milieux dirigeants des Etats-Unis emploient souvent le mot de "négociations" pour masquer leurs véritables desseins. Ils joignent à leurs propositions de "négociations" des conditions qui sont manifestement destinées à rendre impossible les négociations envisagées. Souvent, au cours des négociations, ils posent des conditions qui réduisent à néant les résultats déjà obtenus. L'attitude qu'ils ont prise dans les négociations sur la réunification de l'Allemagne en offre un exemple.

229. Le monde entier sait que ce sont les tendances agressives des milieux dirigeants des Etats-Unis et de quelques autres Etats qui sont la cause de la tension internationale actuelle. Cependant, le représentant des Etats-Unis, M. Wadsworth, qui a pris la parole ici-même, a voulu blanchir et justifier devant l'opinion mondiale la politique extérieure des Etats-Unis, tout en noircissant la politique extérieure soviétique, fondée sur la paix et l'amitié entre les peuples.

230. La campagne de propagande qui s'exerce dans plusieurs pays en faveur d'une nouvelle guerre mondiale constitue une menace sérieuse pour la paix et le règlement pacifique des questions internationales. Les éléments de cette propagande sont la psychose de guerre, la calomnie déchaînée contre l'Union soviétique et le camp de la démocratie et l'incitation ouverte au renversement des gouvernements de ce camp. Le 6 janvier 1956, la Maison Blanche a publié une déclaration d'où il ressort que la "libération" des peuples des démocraties populaires "a été, est et sera — tant que ce résultat ne sera pas atteint — le but essentiel de la politique étrangère des Etats-Unis d'Amérique". Dans certains pays, et en premier lieu aux Etats-Unis, on viole grossièrement les dispositions de la résolution 110 (II) de

l'Assemblée générale, en date du 3 novembre 1947, qui a condamné toute propagande "qui est destinée ou qui est de nature à provoquer ou à encourager toute menace à la paix, rupture de la paix ou tout acte d'agression".

231. D'éminentes personnalités politiques et militaires des Etats-Unis, du Royaume-Uni et d'autres pays prononcent des déclarations tendant à renforcer la psychose de guerre. Le chantage à la bombe atomique ou à l'hydrogène se répand tout particulièrement. Il n'est pas rare de trouver, dans les pages des journaux et des magazines américains des déclarations belliqueuses de généraux qui incitent à la course aux armements et répandent la psychose de guerre. C'est ainsi par exemple que l'hebdomadaire *U. S. News & World Report* a publié, le 3 février 1956, une interview du chef d'état-major de l'armée des Etats-Unis, le général Maxwell D. Taylor. Dans ses réponses, le général a dit en particulier :

"Nos armements comprennent des armes atomiques aussi bien que des armes de type classique... Nous pouvons prévoir que les bombes atomiques lancées en territoire ennemi auront un effet moral énorme; il nous faudra transporter rapidement nos troupes sur place pour renforcer cet effet, occuper ce territoire et ne jamais permettre à l'ennemi de se relever."

Il ressort des réponses du général Taylor que des officiers américains procèdent à l'instruction de 200 divisions étrangères dans 60 pays, dont la plupart entourent ce qu'il appelle "le bloc communiste".

232. D'autre part, un correspondant de l'agence United Press a annoncé, de Washington, le 17 janvier 1957, que l'amiral Arthur W. Radford, président du Comité des chefs d'état-major des Etats-Unis, avait déclaré au Congrès : "Les Etats-Unis disposent actuellement de forces armées qui, en cas de nécessité, pourraient combattre au Moyen-Orient, ... les Etats-Unis ont déjà pris l'engagement de se battre dans un certain nombre de cas..." "En Corée, a déclaré l'amiral Radford, nous sommes prêts à entrer en guerre dans l'espace de cinq minutes."

233. On ne peut non plus passer sous silence les propos militaristes du Commandant en chef adjoint des forces alliées en Europe, le maréchal Bernard Law Montgomery, qui, le 10 décembre 1956, a fait au Royal Military Institute une conférence intitulée "Vues sur la guerre à l'âge atomique". Le maréchal Montgomery a prêché une "croisade" anticomuniste. L'idée d'une guerre atomique l'a tellement captivé qu'il a donné libre cours à son imagination et a indiqué à ses auditeurs comment en 1966, c'est-à-dire dans 10 ans, "l'Occident" balaierait "l'Orient" dans une guerre nucléaire dévastatrice de 30 à 60 jours. Le maréchal a cherché à épouvanter son auditoire par la perspective d'une nouvelle guerre mondiale. Il a invité les puissances occidentales à faire "tous leurs efforts" pour doter leurs armées d'armes atomiques.

234. Je me permettrai de citer la réponse d'un chroniqueur du journal anglais, le *Daily Mirror*, qui, parlant de la "conférence" du maréchal Montgomery, a condamné ses cyniques déclarations respirant la propagande de guerre. "Je voudrais bien savoir, a écrit ce chroniqueur, ce que nous dirions si le maréchal Joukov nous expliquait *ex cathedra* comment la Russie entend nous écraser et nous anéantir dans 10 ans, sans épargner qui que ce soit."

235. Tels sont les faits qui prouvent qu'il existe des forces qui méditent de nouvelles aventures et de nouvelles guerres. Tous ces discours qui célèbrent l'arme

atomique et la bombe à l'hydrogène, qui attisent la fièvre belliciste, prouvent qu'il y a, dans les pays occidentaux, des fauteurs de guerre, incapables de renoncer à leurs plans de haute fantaisie destinés à renverser par la force les régimes de démocratie populaire. Pour arriver à leurs fins ils font feu de tout bois, ils répandent des théories dangereuses selon lesquelles il serait possible de préserver la paix en renforçant la "puissance atomique" et en continuant la course aux armements.

236. Les milieux réactionnaires s'opposent par tous les moyens à ce que l'on règle par des négociations les problèmes internationaux les plus importants. La paix et l'amitié entre les peuples ne répondent pas aux intérêts des monopoles, elles empêchent les colonialistes de réaliser leurs plans.

237. Déjà en 1952, l'un de ces bellicistes américains, le général Hoyt Vandenberg, ancien chef d'état-major des forces aériennes des Etats-Unis, invitait publiquement ses frères d'armes à voir les choses de loin, à travers "le long tube de canon de l'histoire". Quel langage! Les dirigeants de l'OTAN ont entendu l'appel de Vandenberg et s'en inspirent dans la pratique. En toute saison, sans répit, ils effrayent les peuples de l'Occident par les perspectives d'une nouvelle guerre mondiale.

238. L'inspirateur idéologique de ces milieux est M. John Foster Dulles qui, dans un discours prononcé le 9 juin 1956 à l'Université d'Etat d'Iowa, s'est de nouveau érigé en champion d'une politique qui a fait faillite, celle de la "position de force". S'efforçant de justifier les dépenses colossales de la course aux armements qui engloutit chaque année des dizaines de milliards de dollars, M. Dulles a soutenu dans son discours que ces dépenses seraient "le prix de la paix" et que la politique de la course aux armements serait une "politique d'assurance contre la guerre". D'après la thèse de M. Dulles, cette "assurance contre la guerre", c'est la construction de bases militaires américaines dans le monde entier, le stockage des armes nucléaires, l'entretien et l'armement des hommes de Tchang Kai-shek et de Syngman Rhee. Ce que M. Dulles appelle la politique d'"assurance contre la guerre", c'est l'intervention dans les affaires du Proche-Orient et du Moyen-Orient, étant donné que cette région "fournit le pétrole indispensable à l'industrie de l'Europe occidentale et au système militaire de l'OTAN". "Pendant les 10 dernières années, a déclaré M. Dulles, les Etats-Unis d'Amérique ont conclu des traités avec 42 Etats d'Amérique, d'Europe et d'Asie. Ces traités consacrent, pour les pays qui les signent, la fin du principe de la neutralité." Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis qualifie de "conception dépassée" et de "conception amoralisée et à courte vue" la politique d'indépendance que poursuivent les gouvernements de nombreux pays qui refusent de se soumettre au joug des blocs agressifs.

239. Ainsi, la course effrénée aux armements, la liquidation de l'indépendance des Etats souverains, voilà ce que M. Dulles appelle la "politique d'assurance contre la guerre"; voilà pourquoi il exige du peuple américain des sommes colossales.

240. Les faits indiquent que les forces impérialistes et agressives ont particulièrement intensifié leur action au cours de ces derniers mois. Ces forces, dirigées par les Etats-Unis d'Amérique, essaient d'envenimer par tous les moyens la situation internationale, d'entraîner l'humanité dans une nouvelle guerre, avec son cortège d'horreurs et de misères. La résurrection du militarisme allemand, que poursuivent les milieux dirigeants des

Etats-Unis d'Amérique, est particulièrement grosse des dangers pour les peuples d'Europe et du monde entier. Aux agresseurs d'hier, à ceux qui opprimaient les peuples d'Europe, on confie à nouveau des armes pour d'autres aventures dangereuses.

241. Douze ans après la fin de l'une des guerres les plus terribles et les plus sanglantes de l'histoire, l'impérialisme allemand reparait sur la scène européenne et internationale, brandissant ses armes et menaçant la paix et la sécurité des peuples.

242. Tout en prononçant de belles phrases sur "la paix" et "la défense contre l'agression", et tout en se faisant passer pour les "champions de la paix", les milieux dirigeants des Etats-Unis se préoccupent de militariser l'Allemagne occidentale. Ils s'empressent d'y former des divisions pour pouvoir les lancer plus tard dans la lutte contre les peuples pacifiques de l'Europe. D'anciens généraux hitlériens, tel ce Speidel dont on a déjà parlé ici, se voient confier un armement moderne, y compris l'arme atomique et l'arme à l'hydrogène. Jamais nous n'oublierons que les généraux hitlériens ont assassiné des millions de femmes et d'enfants, qu'ils ont détruit Minsk et Varsovie, Stalingrad et Coventry, qu'ils ont été les bourreaux d'Oświęcim (Auschwitz), de Maidanek et de Lidice.

243. Chacun peut voir que l'on reconstitue une Wehrmacht néo-hitlérienne, qui comptera bientôt 500.000 soldats. Ces forces seront dotées de l'armement le plus moderne, y compris les armes atomiques, chimiques et bactériennes. Actuellement, l'Allemagne occidentale pousse activement la construction des casernes, des dépôts militaires, des polygones d'exercice et des aérodromes. Elle reçoit des armes et des munitions américaines. Son industrie est militarisée à un rythme accéléré.

244. Les déclarations d'une série de personnalités officielles d'Allemagne occidentale nous donnent une idée très nette de leurs aspirations. Je me permettrai de citer quelques exemples. Le Secrétaire d'Etat du Ministère des affaires étrangères de Bonn, Walter Hallstein, a déclaré au cours d'un séjour aux Etats-Unis, d'après le journal *le Monde* du 15 mars 1952, que l'objectif final des revanchards de l'Allemagne occidentale était la formation d'une Europe libre et unie qui s'étendrait jusqu'à l'Oural. Tout simplement! L'ancien Président du Parlement de Bonn, Adolf Ehlers, a déclaré que "la conquête de l'Est et du Sud-Est doit rester le but de tous les Allemands". On pourrait citer encore d'autres déclarations analogues.

245. Il est de fait qu'un bloc agressif de l'Atlantique nord a été créé en Occident et que l'Allemagne occidentale militariste en fait partie. Les forces armées de ce bloc sont associées entièrement et activement à la préparation d'une guerre atomique d'agression contre l'URSS et les démocraties populaires.

246. Les peuples pacifiques doivent faire preuve de vigilance et prendre des mesures pour protéger et garantir leur travail pacifique et leur sécurité. La communication que le Président du Conseil des ministres de l'URSS, Nicolaï Alexandrovitch Boulganine, a adressée au Chancelier de la République fédérale d'Allemagne, Konrad Adenauer, en février 1957, constitue une importante contribution au renforcement de la paix et de la sécurité, tant en Europe que dans le monde entier; il y est dit que "les intérêts vitaux tant du peuple soviétique que du peuple allemand exigent que les relations entre l'URSS et la République fédérale d'Allemagne passent résolument de la méfiance réciproque et même d'une

certaine hostilité à la confiance et à l'amitié, et que les moyens nécessaires pour y parvenir existent et sont encore loin d'être épuisés".

247. Le peuple biélorussien approuve vivement ce message de M. Boulganine, qui cherche à normaliser les relations entre l'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne. Des relations normales entre ces deux pays serviraient les intérêts des deux peuples et contribueraient en même temps à réduire la tension internationale en général.

248. L'histoire et les leçons de la première moitié du siècle nous enseignent que, lorsque le peuple allemand et le peuple soviétique ont travaillé de concert au maintien de la paix, la sécurité de l'Europe s'en est trouvée consolidée. Il en a été tout autrement lorsque l'Allemagne et l'Union soviétique ont cessé d'avoir des relations normales. Les relations hostiles entre les deux peuples et leurs guerres passées ont profité aux Etats qui veulent faire tirer les marrons du feu par d'autres.

249. Aujourd'hui encore, il existe aux Etats-Unis et dans d'autres pays des milieux réactionnaires qui ont l'intention de se réchauffer aux flammes d'une nouvelle guerre et de transformer les effusions de sang et les destructions en bénéfices pour leurs monopoles. Une nouvelle guerre ferait inévitablement du territoire allemand un champ de bataille et le livrerait aux dévastations atomiques.

250. Des personnalités politiques et militaires des Etats-Unis n'hésitent pas, dans leurs discours, à réclamer une recrudescence des activités de subversion, de sabotage et de terrorisme dirigées contre l'Union soviétique et les démocraties populaires.

251. Dans les colonnes de la presse américaine et à la radio, on préconise divers plans qui tendent à utiliser les bases militaires pour attaquer l'Union soviétique, la République populaire de Chine et les démocraties populaires. La presse déclare ouvertement que les bases aériennes des Etats-Unis sont destinées à détruire les centres économiques de l'Union soviétique et qu'elles permettent de lancer une attaque atomique foudroyante contre tout objectif industriel important de l'URSS.

252. C'est ainsi que, dans un discours prononcé à New-York, l'ancien chef d'état-major des forces navales des Etats-Unis, l'amiral Robert Bostwick Carney, a préconisé une attaque préventive contre le bloc soviétique et a déclaré qu'il fallait "se mesurer dès maintenant avec la Russie". (Ce sont ses propres paroles.) Tout homme de bon sens comprendra les dangers de cette propagande et de tout ce tapage publicitaire fait autour des plans agressifs des Etats-Unis.

253. Toutes ces déclarations bellicistes, tous ces appels en faveur d'une nouvelle guerre ne sont pas le fait du hasard. La détente internationale qui s'est dessinée ces derniers temps n'a pas été du goût des monopoles américains qui voient leurs profits menacés par le rétablissement de relations internationales normales. Une telle propagande indigne à juste titre l'opinion mondiale.

254. Notre devoir est de faciliter le règlement des litiges internationaux. Nous devons nous efforcer de ramener l'Organisation des Nations Unies dans la voie que lui trace la Charte, celle du règlement pacifique des conflits internationaux sur la base du respect des droits souverains de tous les peuples. Les peuples du monde entier attendent de notre organisation qu'elle prenne des mesures efficaces et constructives pour consolider la paix et la sécurité internationales.

255. La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie appuie résolument la demande de la délégation de l'Union soviétique [A/3530] tendant à faire inscrire à l'ordre du jour de la onzième session de l'Assemblée générale la question intitulée "Les actes agressifs des Etats-Unis d'Amérique, menace à la paix et à la sécurité". Elle invite l'Assemblée générale à appuyer cette proposition.

256. L'examen de cette question à la présente session contribuerait à écarter la menace d'une nouvelle guerre mondiale et à réduire la tension internationale.

M. Noble (Royaume-Uni), vice-président, assume la présidence.

257. M. JOJA (Roumanie) : La présente session de l'Assemblée générale s'est ouverte dans une période critique de la situation internationale, caractérisée par l'interruption du processus de détente dans les relations entre les Etats qui s'était dessinée après la Conférence des chefs de gouvernement des quatre grandes puissances, tenue à Genève en 1955. Comme suite aux actions agressives de certains milieux occidentaux contre le mouvement de libération des peuples des colonies et contre l'indépendance des peuples récemment libérés et en raison de la propagande des Etats-Unis contre les pays socialistes, une détérioration sensible de la vie internationale a été observée. Une telle évolution de la situation internationale ne peut pas ne pas susciter une profonde inquiétude chez les peuples épris de paix. C'est pourquoi l'opinion mondiale a salué avec satisfaction le rôle positif qu'a joué l'Organisation des Nations Unies dans la cessation de l'agression contre l'Egypte et elle attendait que l'Assemblée générale, à sa onzième session, contribue pleinement à ce que l'humanité reprenne la voie de la coopération et de la compréhension. C'est dans cet esprit que, dès le début de la session, la délégation roumaine a joint ses efforts à tous ceux des délégations qui ont essayé de déterminer une action positive de l'Assemblée générale en vue de la solution des grands problèmes internationaux.

258. Cependant, ces efforts constructifs se sont heurtés à la tendance introduite en premier lieu par la délégation des Etats-Unis de transformer l'Organisation en une tribune de propagande, un moyen de créer la méfiance entre les Etats et de mener la "guerre froide" et en un instrument de jeu politique qui sert les intérêts de certains milieux influents des Etats-Unis.

259. Cette attitude dans le cadre de l'Organisation s'est combinée avec une série d'actions en dehors de l'Organisation qui sapent profondément les principes de la Charte et représentent une grave menace pour la paix et la sécurité des peuples. La délégation roumaine désire insister tout particulièrement sur les graves conséquences que peuvent avoir, pour la vie internationale, les mesures prises ces derniers mois par les Etats-Unis pour renforcer leur armement atomique. Il n'est pas dans nos intentions de revenir sur les faits nombreux et incontestables cités par les représentants qui m'ont précédé à cette tribune et qui démontrent de façon convaincante que les Etats-Unis se sont engagés dans cette voie dangereuse et pleine de risques. Le fait qui nous paraît particulièrement grave est que toutes les mesures prises reflètent une certaine conception stratégique-militaire qui s'est cristallisée et est devenue un facteur prédominant de la politique étrangère et de toute la stratégie des Etats-Unis.

260. L'organisation des forces armées américaines, terrestres, navales et aériennes, sur la base de l'armement atomique, les déclarations des dirigeants des Etats-

Unis, indiquent que, dans le cas d'un conflit armé local, ils utiliseraient les armes atomiques; les mesures prises en vue d'équiper en armes atomiques les bases installées sur les territoires étrangers, les décisions imposées par les Etats-Unis au Conseil de l'Atlantique nord à Paris, en vertu desquelles les forces armées de l'OTAN devront utiliser l'arme atomique, de même que l'équipement de la nouvelle Wehrmacht en armes atomiques, tout ceci, loin de représenter des mesures isolées ou fortuites, reflète le fait que les Etats-Unis se sont engagés résolument sur la voie de la préparation d'une guerre atomique. Cet ensemble de mesures et d'action concrète est accompagné d'une campagne idéologique systématique ayant pour but d'habituer les hommes à l'idée d'une guerre atomique, de semer dans leur esprit l'idée que la guerre atomique est une fatalité de l'époque actuelle et d'annihiler ainsi la volonté du peuple de lutter contre cette perspective effrayante. Ce n'est pas par hasard que le mémorandum du Gouvernement des Etats-Unis relatif au désarmement présenté à la Première Commission [A/C.1/783] ne mentionne même pas comme un objectif éloigné l'interdiction de l'arme atomique et de l'arme à l'hydrogène. De même que ce n'est pas par hasard que la délégation des Etats-Unis auprès de l'Organisation a œuvré pour écarter le projet de résolution concernant l'interdiction des expériences de bombes atomiques et de bombes à l'hydrogène [A/C.1/L.160].

261. Non, l'ère atomique ne signifie pas la guerre atomique. L'ère atomique signifie l'utilisation de l'énergie nucléaire pour le bien-être des peuples, pour le progrès de la science et de la civilisation. Nous ne pouvons accepter la voie vers la guerre atomique comme une fatalité. Il est en notre pouvoir de l'arrêter, et d'imposer l'interdiction des armes atomiques afin de sauvegarder l'humanité des actions de certains éléments irresponsables.

262. Le problème devant lequel se trouve notre Organisation est un problème de la plus grande importance pour l'humanité: l'Organisation des Nations Unies peut-elle rester inactive devant l'intensification de la course aux armements atomiques et devant les mesures prises par les Etats-Unis qui sont de nature à aggraver le danger d'une guerre atomique?

263. Les nobles tâches pour lesquelles l'Organisation a été instituée et, tout d'abord, la défense de la paix et de la sécurité dans le monde, de même que les principes humanitaires dont elle s'inspire, sont incompatibles avec l'idée barbare de l'utilisation des armes atomiques et avec le désastre qu'entraînerait une guerre atomique pour l'humanité et pour la civilisation plusieurs fois millénaire qu'elle a créée. L'Organisation des Nations Unies a le devoir de s'opposer au cours néfaste imprimé aux événements du fait des mesures prises ces derniers temps par certains cercles agressifs des Etats-Unis qui tendent à pousser les choses vers une guerre atomique.

264. L'intensification des préparatifs en vue d'une guerre atomique va de pair avec l'augmentation des dépenses militaires des Etats-Unis en général.

265. Les actions entreprises ces derniers temps par les Etats-Unis au Proche-Orient et au Moyen-Orient sont particulièrement dangereuses. La doctrine Eisenhower qui concrétise la politique américaine dans cette région mine profondément les principes de la Charte des Nations Unies et tend à porter gravement atteinte à son efficacité. Au lieu de coopérer au renforcement de l'indépendance et au relèvement de l'économie des Etats dans

cette région, les Etats-Unis exercent des pressions sur ces Etats en vue de l'installation de nouvelles bases militaires américaines sur leur territoire et pour les entraîner dans leur politique agressive.

266. La délégation roumaine considère que l'Organisation des Nations Unies a le devoir d'examiner le fait que les Etats-Unis ont intensifié ces derniers temps leurs efforts pour organiser autour des pays socialistes un réseau de bases militaires, aériennes et navales ayant un caractère manifestement agressif. La Roumanie, de même que les autres démocraties populaires, est pleinement justifiée à demander à l'Organisation de prendre des mesures en vue de faire cesser cette action nuisible à la paix et à la sécurité internationales. Même certains dirigeants militaires américains reconnaissent l'inquiétude légitime que provoquent dans le monde de telles mesures militaires. Le général Nathan F. Twining, chef de l'état-major des forces aériennes des Etats-Unis, a déclaré, le 30 janvier 1956, devant le sous-comité de l'aviation du Comité du Sénat pour les forces armées: "Je pense souvent qu'il me déplairait de voir notre pays, les Etats-Unis, encerclé par 300 ou 400 bases soviétiques au Canada et au Mexique. Ce serait une situation plutôt mauvaise pour nous."

267. A la même occasion, M. Donald A. Quarles, secrétaire américain à l'aviation, a déclaré: "J'ai une sensation de confort, tout comme je suis certain que vous l'avez vous-même, à l'idée qu'aucun ennemi potentiel ne possède un système de bases semblable autour des Etats-Unis."

268. Il est difficile d'apprécier, dans les conditions de développement de la technique moderne, à quel point cette sensation de confort de M. Quarles est justifiée. De toute façon, d'autres Etats que les Etats-Unis ont droit eux aussi à cette sensation de confort, c'est-à-dire à un sentiment de sécurité. Mais si les dirigeants militaires américains, qui connaissent évidemment les buts poursuivis par la création des bases militaires des Etats-Unis, ne considèrent plus nécessaire de perdre leur temps en paroles sur le caractère "défensif" de ces bases et admettent la légitimité de l'inquiétude des Etats visés, alors ces Etats ont d'autant plus le droit d'élever la voix, de protester et de demander que soit mis un terme à ces actions de caractère manifestement agressif.

269. Les bases militaires américaines, créées à des milliers de milles de distance du territoire des Etats-Unis, constituent un danger sérieux pour la paix et la sécurité internationales, devant lequel l'Organisation ne peut plus demeurer impassible.

270. La délégation roumaine considère que l'examen par l'Assemblée générale des dernières actions de caractère agressif des Etats-Unis contribuera à expliquer certaines causes profondes qui empêchent l'Organisation de remplir son rôle concernant l'amélioration de la situation internationale.

271. La délégation roumaine estime que, pour pouvoir remplir efficacement son rôle, conformément à la Charte, l'Organisation des Nations Unies doit suivre avec attention le développement des tendances dangereuses dans la vie internationale, en analyser les causes et intervenir à temps pour en interrompre le cours et empêcher qu'elles ne se transforment en actions agressives. C'est justement un tel problème qui se pose aujourd'hui à l'Organisation, car les actions de caractère agressif entreprises ces derniers temps par les Etats-Unis créent évidemment un danger des plus sérieux pour la paix et la sécurité internationales.

272. Pour ces motifs, la délégation roumaine se prononcera pour l'inscription de cette question supplémentaire à l'ordre du jour de la onzième session de l'Assemblée générale.

273. M. MICHALOWSKI (Pologne) [traduit de l'anglais] : Depuis plusieurs mois, le peuple polonais suit avec anxiété l'évolution de la situation internationale. Nous avons tous mis de grands espoirs dans la détente internationale qui s'était manifestée d'une manière si nette au cours des dernières années et dont avait témoigné la Conférence des chefs de gouvernement des quatre grandes puissances tenue à Genève, en 1955.

274. Nous savons à quel point est important le rôle des grandes puissances dans les questions relatives à la guerre et à la paix. C'est pourquoi nous avons vu avec soulagement se renforcer la coopération et la compréhension entre elles. Nous sommes d'autant plus troublés aujourd'hui par ce retour à un climat de méfiance et de tension et nous regrettons d'autant plus certaines manifestations de la politique des grandes puissances qui, à notre avis, ne sont pas compatibles avec les intérêts de l'humanité et la coopération pacifique entre les nations.

275. Il nous paraît opportun et utile que l'Organisation des Nations Unies consacre un débat aux initiatives politiques qui peuvent susciter une tension internationale. C'est pourquoi nous estimons mal fondée, en principe, la décision défavorable du Bureau quant à l'inscription à l'ordre du jour de la question proposée par l'URSS. Il s'agit d'une question d'une importance tellement vitale pour l'ensemble du monde que, dès lors qu'elle constitue un sujet d'anxiété pour plusieurs gouvernements et pour l'opinion mondiale, il convient de ne pas en écarter la discussion.

276. La politique menée par les Etats-Unis depuis quelque temps cause de graves appréhensions en raison de ses conséquences possibles. Je songe en premier lieu, évidemment, au plan relatif au Moyen-Orient. Il suffit de suivre les débats concernant cette question pour voir à quel point l'opposition est considérable à cet égard et combien vives sont les critiques que ce plan soulève, quant au fond et quant aux répercussions possibles dans le monde. La délégation polonaise est convaincue que le concept même de "vide politique" ne correspond plus à la réalité. Toute tentative visant à intervenir dans les affaires d'Etats souverains ne peut avoir que des conséquences néfastes. Ce qui est plus important encore, les pays du Moyen-Orient veulent décider eux-mêmes de leurs destinées. Il n'est pas étonnant, dès lors, que les tentatives d'ingérence étrangère aient provoqué de vifs ressentiments.

277. Les Etats arabes ont souligné, dans leur déclaration, qu'"ils n'accepteraient jamais de faire partie de la zone d'influence d'une puissance étrangère quelconque".

278. A ce propos, je voudrais rappeler les paroles très convaincantes du Premier Ministre de l'Inde, M. Nehru :

"S'il y a un vide politique dans l'ouest de l'Asie, ce sont les pays de cette région qui doivent le combler par leur force et leur unité. Lorsqu'une puissance tente de s'immiscer dans les affaires d'un autre pays, elle trouble la paix intérieure de ce pays, provoque des conflits et suscite une tension et une concurrence entre les différentes puissances."

279. Comme le montrent ces quelques exemples, le danger que le plan des Etats-Unis relatif au Moyen-Orient représente pour la sécurité mondiale et l'accroissement de la tension internationale qu'il entraîne

donnent lieu à des craintes graves et fondées. Nous avons de sérieuses raisons de croire que nous sommes ici en présence d'une tentative visant à arrêter cette évolution des pays d'Asie et d'Afrique vers l'indépendance dont nous avons été témoins au cours des dernières années. Il convient de rappeler que, le 31 octobre 1956, le Président Eisenhower a déclaré au sujet du Moyen-Orient :

"Ce carrefour millénaire du monde a été longtemps soumis, nous le savons tous, à la domination coloniale. Celle-ci a pris fin à l'issue de la deuxième guerre mondiale..."

Nous approuvons ces prémisses, mais nous ne pensons pas que le prétendu plan relatif au Moyen-Orient en soit la conséquence logique.

280. Il s'agit actuellement d'un débat de procédure ; il suffit donc, à mon avis, de dire qu'il y a un problème et que — pour employer une expression juridique — la cause paraît fondée. En conséquence, la question proposée par l'URSS doit être examinée ici avec toute l'attention qu'elle mérite.

281. Mais le problème du Moyen-Orient ne constitue pas le seul motif pour lequel nous estimons un débat opportun. Le peuple polonais est exposé à une menace plus directe. Je veux parler du problème allemand. Les Polonais sont très inquiets de ce que l'Allemagne occidentale soit réarmée au moment précisément où l'on s'efforce de parvenir, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, à un accord sur un désarmement effectif. Des armes atomiques vont faire partie de l'arsenal d'un Etat dont les éléments révisionnistes, désireux de revanche, préfèrent des menaces contre la Pologne et se refusent à reconnaître sa frontière occidentale, ce qui constitue un danger pour l'intégrité de notre territoire et l'indépendance de notre pays. Nous sommes très inquiets à la pensée qu'au cours de l'année prochaine, l'Allemagne occidentale disposera de sept divisions complètement équipées dont les cadres seront formés d'anciens officiers SS.

282. Nous sommes très inquiets de voir que la politique des blocs militaires continue, que la course aux armements se poursuit et que l'Europe est toujours divisée en deux camps hostiles. L'existence de bases militaires établies en territoire étranger par certaines puissances nous cause de graves préoccupations. Personne, je pense, dans cette Assemblée, ne peut douter de l'anxiété profonde qui nous étirent devant cette situation ; aucun peuple n'a des souvenirs aussi tragiques et n'a subi des pertes aussi terribles que le peuple polonais.

283. C'est pourquoi nous pensons qu'il y a lieu de consacrer un débat à ces importantes questions qui concernent la paix de l'Europe et du monde. Voyons comment il est possible d'empêcher toute nouvelle aggravation de la situation en Europe, d'interrompre cette succession d'événements inquiétants, d'arrêter l'établissement de bases et d'installations militaires, d'empêcher la création de frontières stratégiques qui séparent les peuples au lieu de les rapprocher. Il est contraire aux intérêts essentiels de l'Europe de maintenir l'Allemagne et l'ensemble du continent divisés.

284. Efforçons-nous de jeter un pont entre les Etats membres de l'OTAN et les pays du Pacte de Varsovie et de créer un système de sécurité européen. Aucun organe n'est plus qualifié que l'Assemblée générale pour examiner ces problèmes. Ce n'est pas en évitant un débat que nous éluderons la difficulté. Une discussion serait utile parce qu'elle nous permettrait de remonter

aux racines du mal, d'en discerner les causes et ainsi de trouver les moyens d'améliorer la situation.

285. Le peuple polonais, qui a un intérêt vital à la détente internationale, estime qu'il faut s'efforcer par tous les moyens d'écarter tous les obstacles qui s'opposent à la coopération et à la compréhension internationales. C'est pourquoi nous pensons qu'il convient d'examiner ce problème et d'inscrire à l'ordre du jour la question proposée par l'URSS.

Le prince Wan Waithayakon reprend la présidence.

286. M. STRATOS (Grèce) : La délégation hellénique a toujours appuyé le principe selon lequel toutes les questions soulevées devaient être inscrites à l'ordre du jour et examinées par l'Assemblée générale. Cependant, l'application de ce principe d'une manière absolue — et cela au cours des derniers jours des travaux de l'Assemblée — risque d'empêcher l'examen de questions déjà inscrites.

287. L'ordre du jour de la présente session a été extrêmement chargé. Plusieurs questions très sérieuses, inscrites depuis le premier jour de la présente session, n'ont pas encore pu être discutées. Pour ne prendre que l'exemple qui intéresse ma délégation tout spécialement, la question de Chypre, qui est devenue une grave question internationale, attend son tour depuis trois ans. L'heure de la discussion est venue, mais elle est renvoyée de jour en jour. Il ne reste plus pour cette question — et pour d'autres questions — peut-être tout aussi importantes et aussi graves — qu'une semaine de travail. Comment pourrait-on examiner ces questions avec l'ampleur que leur gravité exige ?

288. C'est pour ces raisons, et bien que nous ayons été en faveur de l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de toutes les questions soulevées, que la délégation hellénique ne peut se prononcer pour l'inscription d'une nouvelle question à l'ordre du jour de la présente session. Nous voterons en faveur de la recommandation du Bureau [A/3533].

289. M. MAKSIMOVITCH (République socialiste soviétique d'Ukraine) [traduit du russe] : La délégation ukrainienne attache une grande importance à la question proposée par l'Union soviétique et intitulée : Les actes agressifs des Etats-Unis, menace à la paix et à la sécurité.

290. L'Assemblée générale doit, avant tout, maintenir la paix et la sécurité internationales et développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect de l'égalité des droits. Pour y parvenir, l'Organisation des Nations Unies doit rechercher les moyens propres à harmoniser les efforts de tous les Etats, à réduire la tension internationale et à éliminer des relations entre les Etats les actes qui menacent le développement pacifique et accroissent le danger d'une nouvelle guerre.

291. Parmi ces actes figurent, on le sait, les plans belliqueux des Etats-Unis touchant le Proche-Orient et le Moyen-Orient, leur intention non dissimulée d'utiliser des armes nucléaires et les mesures pratiques qu'ils ont prises pour préparer la guerre atomique, l'activité intense des blocs militaires qu'ils ont créés, la formation d'unités spéciales chargées de l'action subversive dans d'autres pays, l'opposition au règlement de problèmes internationaux tels que le désarmement, le problème allemand, la question de Corée, la question du Viet-Nam et d'autres encore, l'organisation de soulèvements et d'autres agissements des Etats-Unis qui aggravent la situation et menacent la paix et la sécurité.

292. Le représentant des Etats-Unis, M. Wadsworth, a déclaré aujourd'hui que, si la délégation soviétique a soulevé la question des actes agressifs des Etats-Unis, c'est parce que l'Union soviétique veut empêcher la mise en œuvre de ce que l'on appelle "la doctrine Eisenhower", et il a affirmé, bien entendu, que cette doctrine n'a que des buts pacifiques. Mais de telles déclarations ne peuvent convaincre personne. N'est-ce pas un fait que le programme Eisenhower-Dulles pour le Proche-Orient et le Moyen-Orient n'est qu'un programme pour la guerre du pétrole, et qu'il vise à faire des pays de cette région une base de départ pour l'agression contre les peuples qui viennent de rejeter le joug colonial ?

293. Je citerai à titre d'exemple — pour montrer l'opinion de la masse du public américain — un éditorial du journal *High Point Enterprise*, publié en Caroline du Nord. Cet éditorial a paru si important au sénateur Samuel J. Ervin fils qu'il l'a fait insérer dans le supplément officiel du *Congressional Record* du 9 janvier 1957, à la page A-86. Ce journal indiquait que le plan proposé par le Président donnait l'impression "d'une dangereuse politique de provocation, qui ne promettait rien de bon et plaçait le pays dans une situation très délicate". Le journal posait ensuite la question qui se présente inévitablement à l'esprit de nombreux Américains : "Notre conduite serait-elle justifiée si nous commençons maintenant à mettre en œuvre cette doctrine dans une région dont les peuples et les gouvernements n'en demandent pas l'application et même, comme nous avons des raisons de le penser, y sont opposés ?" On ne saurait mieux dire.

294. Voici encore un exemple : l'amiral Radford, parlant devant la Commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants des Etats-Unis, a affirmé que l'une des tâches principales de la politique américaine consiste à s'assurer des positions stratégiques dans les pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient et le libre transit à travers ces pays. On sait à quel transit s'intéresse l'amiral américain.

295. Les buts des Etats-Unis d'Amérique n'ont rien de commun avec les intérêts des peuples de cette région, avec le renforcement de leur économie, avec la garantie de leur indépendance. Il est question des positions stratégiques des Etats-Unis d'Amérique, mais chacun sait que ce terme désigne la transformation de cette région en point d'appui, en base de préparation d'une guerre atomique contre l'Union soviétique et d'autres pays pacifiques.

296. Cependant, la politique des Etats-Unis d'Amérique envers les pays du Proche-Orient et du Moyen-Orient ne se borne pas au désir de s'en servir pour les intérêts étroitement militaires et stratégiques des généraux américains. Cette région dispose d'immenses richesses naturelles qui, si elles étaient exploitées au profit des populations de ces pays, leur permettraient de bénéficier du progrès économique et culturel et d'un niveau de vie élevé et faciliteraient le développement d'échanges mutuellement avantageux avec tous les pays. Mais les monopoles des Etats-Unis d'Amérique ont d'autres plans quant aux richesses pétrolières qui appartiennent à ces peuples. L'affaiblissement de la position du Royaume-Uni et de la France dans cette région, surtout après leur agression contre l'Egypte, crée, de l'avis des monopoles des Etats-Unis, des conditions favorables à l'accaparement de ces ressources pétrolières. D'ores et déjà, les monopoles des Etats-Unis contrôlent presque 60 pour 100 de la production du

pétrole dans ces pays. Mais l'appétit vient en mangeant. Le trust pétrolier américain Aramco [*Arabian American Oil Company*] tire des bénéfices fabuleux de l'exploitation des ressources pétrolières de l'Arabie Saoudite. Il est évident que le slogan: "Ce qui est bon pour l'Aramco est bon pour l'Amérique" est l'un des principes directeurs du programme des Etats-Unis pour le Proche-Orient.

297. Il est évident que l'application de cette politique au profit des superbénéfices des monopoles des Etats-Unis ne peut servir les intérêts des peuples des pays arabes, ceux du peuple américain lui-même, ni ceux des autres peuples du monde.

298. Quelques mots encore au sujet de la "doctrine Eisenhower". L'application de cette "doctrine" mène directement au déclenchement de la guerre par les milieux dirigeants des Etats-Unis, le jour où ils l'estimeront nécessaire. En réalité, cette "doctrine" prévoit que le Gouvernement des Etats-Unis décidera à lui seul quels actes constituent et quels actes ne constituent pas une agression. Ce n'est pas pour rien, en effet, que les Etats-Unis luttent opiniâtement depuis tant d'années contre la possibilité même de l'adoption par l'Organisation des Nations Unies d'une définition quelconque de l'"agression" et qu'ils ont, en fait, empêché le débat sur cette question d'aboutir. Qui plus est, le Gouvernement des Etats-Unis peut entreprendre, en vertu de la "doctrine Eisenhower", une action militaire contre n'importe quel pays de cette région — et même d'ailleurs. En effet, comme M. Dulles l'a exposé à la Commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants, le seul fait qu'un pays quelconque vote à l'Organisation des Nations Unies dans le même sens que l'URSS suffit pour qu'il soit compté au nombre des pays dominés par le communisme international et pour qu'il soit placé, par conséquent, dans la catégorie des pays vers lesquels seront braqués les canons de la "doctrine Eisenhower". Ainsi, le Gouvernement des Etats-Unis pourra, à son gré, employer ses forces armées contre n'importe quel pays, s'il estime que ses intérêts, ou, plus exactement, les intérêts des monopoles du genre de l'Aramco, sont menacés.

299. Il convient de relever tout particulièrement, à cet égard, que l'intervention des forces armées américaines en vertu de cette "doctrine" peut signifier le déclenchement de la guerre atomique. Le Président des Etats-Unis, M. Eisenhower, a fait à ce sujet une déclaration non équivoque dans sa conférence de presse du 23 janvier. Comme on lui demandait si, au cas où cette "doctrine" serait appliquée, il serait fait usage des armes atomiques tactiques, le Président a déclaré: "La nature de l'organisation de nos forces dans cette région rend presque inévitable l'emploi de ces armes."

300. La "doctrine Eisenhower" prouve une fois de plus que la politique des Etats-Unis est entrée dans une phase où les milieux dirigeants américains élargissent les limites de la zone où ils ont l'intention d'employer leurs forces armées, y compris les armes atomiques, dans l'intérêt égoïste des monopoles et au mépris de la volonté et des intérêts vitaux des peuples.

301. On doit reconnaître pourtant qu'il est tout à fait possible de résoudre tous les problèmes du Proche-Orient et du Moyen-Orient dans l'intérêt des peuples de cette région, dans l'intérêt du renforcement de la paix et de la sécurité. C'est à quoi tendent les récentes propositions de l'Union soviétique.

302. Pour assurer la paix et la sécurité dans cette région, il faut que les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la

France et l'URSS prennent l'engagement de ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures des peuples du Moyen-Orient et du Proche-Orient et d'agir dans l'intérêt du maintien de la paix dans cette région.

303. La délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine appuie entièrement la demande de l'Union soviétique [4/3530], qui ouvre la voie à un règlement pacifique des problèmes du Proche-Orient et du Moyen-Orient.

304. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a tenté de nier les dangers que présente la politique tendant à établir des bases militaires — et en particulier des bases dotées d'armes atomiques — dans les pays voisins de l'Union soviétique et des démocraties populaires.

305. La délégation de l'Ukraine estime que cette dénégation gratuite ne saurait en aucune façon masquer la gravité de la situation qui résulte de la hâte avec laquelle les milieux dirigeants des Etats-Unis préparent la guerre atomique. Comment les représentants des Etats-Unis peuvent-ils parler du caractère pacifique de ces agissements alors qu'il s'agit, au fond, d'encercler les pays pacifiques par de nombreuses bases militaires, aériennes et navales, dont la tâche est de pousser les préparatifs d'agression contre ces pays.

306. Ajoutons à cela les déclarations de personnalités officielles des Etats-Unis, selon lesquelles les Etats-Unis doivent employer l'arme atomique, même en cas de conflit peu important, et tout le monde comprendra que la situation est grave.

307. On peut se demander comment réagiraient les Etats-Unis si d'autres Etats construisaient une chaîne de bases militaires à proximité de leur territoire, y installaient des armes atomiques et des armes à l'hydrogène et préparaient une attaque contre les Etats-Unis. Il est évident que les Etats-Unis d'Amérique y verraient un danger grave pour eux-mêmes, pour la paix et pour la sécurité. Pourquoi donc le Gouvernement des Etats-Unis demande-t-il aux autres Etats de juger différemment ses propres actes?

308. La délégation de la RSS d'Ukraine estime que de tels actes des milieux dirigeants des Etats-Unis ne sont rien d'autre qu'une application de la fameuse politique du "seuil de la guerre", un seuil qui s'effrite peu à peu sous les efforts des agresseurs américains. Nous appuyons la demande tendant à examiner la question des actes agressifs des Etats-Unis parce que nous voyons les conséquences dangereuses de ces actes pour la paix du monde.

309. L'une des aventures dangereuses que les Etats-Unis s'efforcent d'entreprendre en Extrême-Orient, et qui constitue une grave menace à la paix, est leur politique d'agression et de provocation à l'égard de la République populaire de Chine. Les Etats-Unis d'Amérique continuent à soutenir la clique de Tchang Kaï-chek et poursuivent une activité subversive à l'égard de la République populaire de Chine.

310. Lorsque les 600 millions de Chinois ont renversé la clique abhorrée de Tchang Kaï-chek, mis à la porte les colonialistes américains qui régentaient le pays et créé un grand Etat, la République populaire de Chine, les Etats-Unis d'Amérique ont saisi l'île chinoise de Taiwan et y ont déployé leurs forces navales et aériennes; ils y ont rassemblé les pitoyables restes des bandes de Tchang Kaï-chek et ils ont transformé l'île de Taiwan, qui appartient à la République populaire de Chine, en un arsenal, en y allumant un foyer de guerre

qui menace la République populaire de Chine et les autres pays d'Asie.

311. C'est de là que partent les raids aériens contre de paisibles villes chinoises, c'est de là que l'on envoie dans la République populaire de Chine des bandes de saboteurs, d'espions et d'assassins, c'est là qu'ont leurs repaires les pirates qui écument les routes maritimes entre les rivages de la Chine et le reste du monde.

312. D'après un communiqué de l'agence Associated Press, en date du 22 décembre 1956, le général commandant les forces militaires et navales de Tchang Kai-chek aurait avoué au correspondant de cette agence qu'au cours de l'année 1956, plus de 3.500 sorties aériennes avaient été effectuées contre le territoire de la République populaire de Chine à partir de Taïwan.

313. Le sénateur américain Albert Gore, qui a fait récemment un voyage de cinq semaines en Extrême-Orient et qui a également séjourné dans l'île de Taïwan, a avoué qu'il avait été consterné par la politique d'aventure à laquelle se livrent fiévreusement les militaires américains et les hommes de Tchang Kai-chek qui préparent et montent des opérations militaires contre la République populaire de Chine en vue d'y restaurer l'ancien régime. Le sénateur Gore a protesté contre l'attitude des autorités américaines de Formose qui entretiennent l'espoir et le mythe d'un rétablissement du régime de Tchang Kai-chek en Chine. Il a déclaré que les Etats-Unis "se sont accrochés à un navire sur le point de couler qui s'appelle Formose".

314. La presse américaine a annoncé dernièrement que le Gouvernement des Etats-Unis avait décidé d'établir dans l'île de Taïwan une base atomique américaine, avec des unités spéciales dotées d'engins atomiques télégués.

315. Le Gouvernement de la République populaire de Chine s'est constamment efforcé de régler par des négociations pacifiques tous ses litiges avec les Etats-Unis; en particulier, il a proposé à plusieurs reprises de tenir une conférence des ministres des affaires étrangères de la République populaire de Chine et des Etats-Unis d'Amérique afin de résoudre la question d'une détente dans la région de l'île de Taïwan. Cependant, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique ne veut pas tenir compte de ces propositions raisonnables du Gouvernement de la République populaire de Chine.

316. Tous ces faits, et d'autres encore, montrent bien que le danger de guerre s'accroît dans la région de Taïwan en raison des agissements des Etats-Unis d'Amérique.

317. Rappelons également que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique s'obstine depuis sept ans à empêcher le rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits légitimes à l'Organisation des Nations Unies, sapant ainsi les principes fondamentaux de cette Organisation pour mieux servir ses visées réactionnaires.

318. La politique dite de la "position de force" que poursuivent les Etats-Unis d'Amérique continue d'accroître la tension en Corée. Comme on le sait, les Etats-Unis ont repoussé les propositions qu'ont faites, à plusieurs reprises, les Gouvernements de la République populaire de Chine et de la République populaire démocratique de Corée, en vue de réunir une conférence des pays intéressés et d'examiner la question du retrait de toutes les troupes étrangères de Corée et de l'unification pacifique du pays.

319. Qui plus est, les Etats-Unis, par une décision unilatérale, ont refusé de respecter les dispositions de

la Convention d'armistice relatives à l'activité en territoire coréen, tant au Nord qu'au Sud, de la Commission neutre de contrôle et ils prennent également d'autres mesures pour abroger définitivement cette convention et pour avoir les coudées franches en Corée. En somme, les Etats-Unis transforment la Corée du Sud en un véritable camp armé et en font un tremplin pour une agression contre la République populaire démocratique de Corée, la Chine et d'autres pays d'Extrême-Orient. Le commandement des Etats-Unis se propose d'installer en Corée, comme dans les autres territoires où il exerce son autorité, des bases militaires atomiques qui serviront à l'agression qu'il prépare.

320. La militarisation de la Corée du Sud se poursuit sans relâche. Toute la population mâle en état de porter les armes est pratiquement incorporée dans l'armée coréenne. Cela ressort du fait que la Corée de Syngman Rhee, ce petit pays, compte à l'heure actuelle quelque 30 divisions. Lors de la conclusion de la Convention d'armistice, l'armée de la Corée du Sud avait 16 divisions, c'est-à-dire presque deux fois moins qu'aujourd'hui. Pour les canons, les avions et les autres armements envoyés en Corée, les Etats-Unis ont dépensé plus de 400 millions de dollars en 1956. Sur l'ordre de Washington, le régime de Syngman Rhee a décidé d'affecter aux dépenses militaires, en 1956, environ 51 pour 100 de l'ensemble des ressources budgétaires, et cela au moment où, de l'aveu de la presse américaine, la Corée du Sud compte plus de 200.000 lépreux et plus encore de cas de tuberculose et d'autres maladies graves.

321. Les généraux de Syngman Rhee, poussés et encouragés par les Etats-Unis, réclament de plus en plus fort une "campagne contre le Nord" en vue d'occuper le territoire de la République populaire démocratique de Corée.

322. L'action des Etats-Unis dans le Viet-Nam du Sud constitue une autre source de danger grave pour la cause de la paix en Extrême-Orient. Comme on le sait, les Etats-Unis continuent de déployer le maximum d'efforts pour faire du Viet-Nam du Sud une base d'opérations contre les peuples de l'Asie. Les Etats-Unis ont installé dans le Viet-Nam du Sud tout un réseau de bases militaires et d'aérodromes d'où ils entreprennent une action subversive contre la République démocratique du Viet-Nam; la ligne de démarcation est violée, des attaques sont lancées contre le territoire de la République démocratique du Viet-Nam et on organise, à des fins de provocation, des manœuvres avec la participation des forces navales et aériennes des Etats-Unis. Au cours des deux dernières années, les Etats-Unis ont dépensé pour des usages militaires, dans le Viet-Nam du Sud, au titre de la prétendue "assistance" aux autorités sud-viet-namiennes, 320 millions de dollars. Les autorités du Viet-Nam du Sud, poussées par les Etats-Unis, entravent le fonctionnement de la Commission internationale chargée du contrôle de l'armistice au Viet-Nam.

323. Ce sont là des faits. Tous ces faits montrent que la question dont la délégation soviétique demande l'inscription à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale mérite vraiment d'être examinée par l'Organisation des Nations Unies comme une affaire des plus urgentes.

324. A vrai dire, que peut-il y avoir de plus urgent pour l'Organisation des Nations Unies, qui a le devoir de maintenir la paix et la sécurité internationales, que de prendre à temps les mesures nécessaires contre toute action et toute tentative destinées à ébranler la coexis-

tence pacifique des Etats et à envenimer leurs relations? Or, tel est précisément — et notre délégation croit devoir y insister — le but de la demande de l'Union soviétique.

325. Le peuple ukrainien appuie chaleureusement la politique de l'Union soviétique fondée sur la reconnaissance de la coexistence pacifique et de la coopération amicale de tous les pays, y compris les Etats-Unis d'Amérique. Une telle coopération répond aux intérêts des peuples du monde entier, quel que soit leur système social et économique.

326. Si l'on veut développer la coopération internationale sous tous ses aspects et consolider efficacement la sécurité des peuples, il est indispensable que les Etats-Unis d'Amérique cessent, non pas en paroles, mais en fait, leurs actes agressifs de subversion qui empoisonnent l'atmosphère internationale et renforcent le danger d'une nouvelle guerre.

327. Le devoir de l'Assemblée générale à sa onzième session est d'examiner sans retard la question proposée par la délégation soviétique et d'employer toute l'autorité de l'Organisation des Nations Unies pour écarter les obstacles qui ont été placés ces derniers temps sur la voie qui conduit au renforcement de la confiance entre les pays et à la consolidation de la paix et de la sécurité.

328. La délégation de la République socialiste soviétique d'Ukraine appuie résolument la demande de l'Union soviétique relative à l'inscription à l'ordre du jour de la présente session de la question intitulée "Les actes agressifs des Etats-Unis d'Amérique, menace à la paix et à la sécurité".

329. M. MAKIEDO (Yougoslavie) [*traduit de l'anglais*] : Mon gouvernement a toujours eu pour politique de ne pas s'opposer à l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de questions proposées par un Etat Membre, ceci sans préjuger sa position sur le fond. C'est pourquoi, sans se prononcer sur le fond du problème et en réservant sa position à cet égard, ma délégation votera contre la partie B du sixième rapport du Bureau [A/3533].

330. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Nous allons maintenant passer au vote sur la recommandation du Bureau qui est de ne pas inscrire à l'ordre du jour de la présente session la question proposée [A/3533].

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par le Guatemala, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour : Guatemala, Haïti, Honduras, Islande, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Japon, Laos, Liban, Libéria, Libye, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Espagne, Suède, Thaïlande, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Salvador, Ethiopie, France, Grèce.

Votent contre : Inde, Jordanie, Pologne, Roumanie, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie, Albanie, Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, Egypte.

S'abstiennent : Indonésie, Maroc, Népal, Pakistan, Arabie Saoudite, Soudan, Tunisie, Yémen, Afghanistan, Birmanie, Ceylan, Finlande.

Par 52 voix contre 13, avec 12 abstentions, la recommandation du Bureau est adoptée.

331. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : La recommandation du Bureau ayant été adoptée, la question proposée par l'Union soviétique ne sera pas inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

332. L'Assemblée entendra maintenant les explications de vote.

333. M. EL KOHEN (Maroc) : Ma délégation s'est abstenue lors du vote sur la question intitulée "Les actes agressifs des Etats-Unis d'Amérique, menace à la paix et à la sécurité", proposée par l'URSS. Ma délégation voudrait expliquer brièvement pourquoi elle a agi ainsi. Le Maroc entend déclarer qu'il a toujours été et sera toujours en faveur de l'inscription à l'ordre du jour de toute question entrant dans le cadre des principes de la Charte des Nations Unies. Nous estimons qu'aucune discussion ne doit être évitée à ce point de vue. Toute question qui intéresse l'Organisation des Nations Unies et les principes de paix, de coopération, d'amitié et de sécurité internationales qui en sont les fondements doit être discutée par l'Organisation. Refuser d'en discuter, c'est un aveu de culpabilité. Ce principe de large discussion des problèmes intéressant les relations internationales est un principe intangible, essentiel et auquel nous restons fermement attachés.

334. On a souvent comparé l'Organisation des Nations Unies à une grande famille. Nous le croyons. Nous pensons qu'entre membres de cette grande famille on ne doit pas craindre les explications, mais au contraire les rechercher, car en abordant franchement tous les problèmes qui divisent le monde actuel, en les discutant dans un esprit de sérénité, sans tension, sans passion, dans un esprit de coopération et de mutuelle amitié, on ne peut, à notre avis, que contribuer à les résoudre et, ainsi, on ne peut que contribuer à la paix entre les membres de cette grande famille qu'est l'Organisation des Nations Unies, contribuer en un mot à la paix mondiale et à la sécurité.

335. Nous sommes donc en faveur du principe de l'inscription de toute question. Dans ce cas, la conséquence logique aurait été de voter pour l'inscription de la question qui nous occupe et non de nous abstenir. Cependant, nous nous sommes abstenus. Pourquoi? Tout simplement, pour une raison de justice et de recherche de la vérité. Nous estimons en effet que l'intitulé de la question : "Actes agressifs des Etats-Unis d'Amérique" — et je souligne "agressifs" — prête à équivoque et est tendancieux. Il exprime une tendance, une orientation de jugement et peut donner lieu à une interprétation erronée de la vérité. Tout d'abord, nous ne croyons pas que les Etats-Unis, ce grand peuple démocratique qui fait l'admiration du monde par son travail, son dynamisme et son organisation, soit un pays agressif. Ensuite, si on veut nous le faire croire, nous demandons, avant de prononcer même un simple jugement moral, qu'on nous le démontre. Mais on ne l'a pas démontré. Certes, nous ne sommes pas, comme l'a dit un éminent représentant, un jury ni un tribunal. J'ajoute, nous ne formulons ni des jugements ni des arrêts. Mais cependant, comme nous formons ici l'opinion des gouvernements du monde, l'opinion des Etats, et que nous représentons nos propres opinions publiques, nous ne pouvons admettre une accusation a priori avant qu'au préalable on nous ait démontré qu'elle est vraie. Or, à défaut de preuve contraire, notre opinion doit rester réservée, basée sur la justice et la vérité. Précisément l'intitulé de la question préjuge quant au fond et

juge déjà avant d'avoir rien démontré, d'avoir prouvé quoi que ce soit. Dans ces conditions, la seule voie qui nous était ouverte était l'abstention pure et simple, voie de la vérité et de l'impartialité. Voilà pourquoi nous avons agi ainsi.

336. M. SINGH (Inde) [traduit de l'anglais]: Comme il se fait tard, je ne voudrais pas expliquer longuement le vote de ma délégation. Je tiens à préciser que notre vote n'exprime nullement notre position sur le fond de la question. Nous avons voté comme nous l'avons fait à la 110ème séance du Bureau, c'est-à-dire uniquement sur l'inscription.

337. M. SHAHA (Népal) [traduit de l'anglais]: Etant donné l'heure tardive, je serai très bref. Normalement, ma délégation est disposée à voter pour l'inscription de toute question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. En raison de circonstances spéciales, nous n'avons cependant pas pu voter en faveur de la question proposée par l'URSS. Deux raisons nous ont incités à agir de la sorte.

338. Tout d'abord, de l'avis de ma délégation, un examen de la question proposée par l'Union soviétique n'aurait fait qu'accentuer l'atmosphère de "guerre froide" qui, à notre avis, n'est nullement favorable à la paix mondiale. Ensuite, le respect que nous portons aux décisions prises par le Bureau lorsqu'il adresse une recommandation à l'Assemblée générale nous a poussés à nous abstenir.

339. M. KOUZNETSOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Comme la demande de la délégation soviétique concernant l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de la question intitulée "Les actes agressifs des Etats-Unis d'Amérique, menace à la paix et à la sécurité" n'a malheureusement pas obtenu l'appui nécessaire des membres de l'Assemblée générale, je crois devoir déclarer ce qui suit:

340. La délégation soviétique, en présentant cette demande, a voulu aider l'Organisation des Nations Unies à s'acquitter avec succès de sa tâche fondamentale, qui est de maintenir et de consolider la paix et d'empêcher une nouvelle guerre. Il est plus qu'impardonnable, devant les nouvelles complications provoquées par les actes agressifs des Etats-Unis, de rester indifférent quant à l'évolution ultérieure des relations entre les Etats: vers la paix ou vers la guerre.

341. Le peuple soviétique et les peuples du monde entier, y compris le peuple américain, veulent que la guerre soit évitée et que tous les Etats maintiennent entre eux des relations normales et amicales, où qu'ils se trouvent et quel que soit leur régime social.

342. Est-il possible d'atteindre ce noble but? Le Gouvernement soviétique est persuadé que la chose est possible, si l'on écarte des relations internationales tout ce qui pousse le monde vers la guerre et si l'on fonde ces relations sur les principes de la coexistence pacifique. C'est dans cette voie que nous voyons la seule possibilité réelle de régler, par des moyens pacifiques, les questions internationales en suspens. Examinés sous cet angle, certains actes tout récents des Etats-Unis sont diamétralement opposés au désir de paix des peuples et aux principes de l'Organisation des Nations Unies. Ces

actes ont pour effet non pas d'améliorer, mais d'aggraver la situation; non pas de réduire, mais d'accroître la tension entre les Etats.

343. De ce refus d'examiner la question proposée par l'Union soviétique nous concluons — et nous ne sommes pas les seuls — que le Gouvernement des Etats-Unis craint de voir démasquer ses actes agressifs devant l'opinion mondiale.

344. Quant à l'Union soviétique, consciente de sa responsabilité envers les peuples, elle redoublera d'efforts pour défendre la paix et renforcer la confiance entre les Etats.

Etat d'avancement des travaux de la onzième session de l'Assemblée générale et date de clôture de la session

SEPTIEME RAPPORT DU BUREAU (A/3534)

345. M. KOUZNETSOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Je voudrais présenter brièvement quelques observations de la délégation soviétique au sujet de ce projet de résolution. La délégation soviétique est favorable à l'accélération des travaux de la session et elle pense que l'on peut y parvenir, grâce surtout à une meilleure organisation du travail des Commissions. Cependant, nous croyons devoir déclarer que toutes les questions qui sont devant les Commissions doivent être examinées sous tous leurs aspects et que cet examen ne doit pas être limité artificiellement, sous prétexte que le temps manque; en agissant ainsi, on porterait atteinte à la substance même des questions examinées, ce qui serait contraire aux principes et aux traditions de l'Organisation des Nations Unies. C'est là une chose inadmissible.

346. Par conséquent, s'il apparaît par la suite que l'examen des questions ne sera pas terminé en temps voulu, c'est-à-dire le 23 février, il faudra reculer le délai fixé pour le débat.

347. En second lieu, la délégation soviétique s'élève contre le maintien à l'ordre du jour, sous quelque forme que ce soit, de ce que l'on appelle "la question de Hongrie", et elle propose de supprimer, au paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution, la mention du point 67 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

348. Je pense qu'il est inutile de motiver cette proposition, car la position de l'Union soviétique touchant cette question a été exposée de façon suffisante au cours de la présente session.

349. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Le représentant de l'Union soviétique vient de proposer un amendement tendant à supprimer les mots "et 67" à la fin du paragraphe 3 du dispositif. Je mets d'abord aux voix cet amendement.

Par 60 voix contre 7, avec 3 abstentions, l'amendement est rejeté.

350. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): L'Assemblée va maintenant procéder au vote sur le projet de résolution dont le Bureau recommande l'adoption [A/3534].

Par 67 voix contre zéro, avec 7 abstentions, le projet de résolution est adopté.

La séance est levée à 19 h. 40.